

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

63^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 14 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

1. Questions au Gouvernement (p. 7799).

SÉCURITÉ PUBLIQUE (p. 7799)

MM. Franck Dhersin, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

INONDATIONS EN ALGÉRIE (p. 7799)

MM. Daniel Marcovitch, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

AGRESSION CONTRE DES POLICIERS (p. 7800)

MM. Lucien Degauchy, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

RÉPERCUSSION DE LA BAISSÉ DES COURS DU PÉTROLE (p. 7801)

MM. Patrice Carvalho, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

PROJET DE LOI DE MODERNISATION SOCIALE (p. 7801)

MM. Pierre Méhaignerie, Lionel Jospin, Premier ministre.

ÉCOLES DIWAN (p. 7803)

MM. Georges Sarre, Jack Lang, ministre de l'éducation nationale.

ACTIVITÉ TOURISTIQUE (p. 7803)

MM. Jean Launay, Jacques Brunhes, secrétaire d'Etat au tourisme.

SITUATION BUDGÉTAIRE (p. 7804)

MM. Georges Tron, Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

PASSAGE À L'EURO (p. 7806)

MM. Dominique Raimbourg, Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

COMMISSIONS SUR LES CARTES BANCAIRES (p. 7807)

MM. Serge Poignant, François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

TAUX DU LIVRET A (p. 7808)

MM. Daniel Paul, Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

ZONES FRANCHES URBAINES (p. 7809)

MM. Alain Fabre-Pujol, Claude Bartolone, ministre délégué à la ville.

Suspension et reprise de la séance (p. 7810)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD

2. Loi de finances pour 2002 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7810).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (*suite*) (p. 7810)

Réponses de M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, aux **questions** de : MM. Yves Deniaud, Michel Bouvard, Patrice Carvalho, Jean-Claude Sandrier, Dominique Caillaud, Yves Coussain, Francis Delattre, Marc Laffineur, Paul Patriarche.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

I. – Aménagement du territoire

Etat B

Titres III et IV. – Adoptions (p. 7817)

Etat C

Titre VI. – Adoption (p. 7817)

Suspension et reprise de la séance (p. 7817)

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (p. 7817)

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Patrice Carvalho,
Germain Gengenwin,
Claude Goasguen,
Mmes Martine David,
Nicole Catala,
M. Jean-Pierre Baeumler.

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel.

PRÉSIDENCE DE Mme MARIE-HÉLÈNE AUBERT

M. le ministre.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Patrice Carvalho, Loïc Bouvard et Pierre Carassus.

ÉDUCATION NATIONALE

I. – Enseignement scolaire

Etat B

Titres III et IV. – Adoptions (p. 7833)

Etat C

Titres V et VI. – Adoptions (p. 7833)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 7833).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Franck Dherisin, pour le groupe DL.

M. Franck Dherisin. Monsieur le Premier ministre, à l'occasion du débat budgétaire de ces dernières semaines, le constat a été fait à plusieurs reprises : des juges débordés, des policiers écœurés, des gendarmes désabusés, des maires démunis face à la montée de la délinquance. Or nous sommes persuadés, et je tiens à leur rendre hommage, que nous avons de bons juges, des policiers compétents et des gendarmes dévoués. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Pourtant, à l'intérieur de ces institutions, ceux qui les font vivre et qui les servent estiment ne pas avoir les moyens de leurs missions.

Les Français, quant à eux, éprouvent une crise de confiance vis-à-vis de ces institutions. Or quand un peuple doute de sa justice, de sa police et aussi de ses hommes politiques, c'est l'édifice républicain qui est en danger. Ce ne sont pas les quelques milliards de francs promis à grands renfort de coups médiatiques, ni les 700 millions de francs de cette nuit, ni les quelques mesures prises çà et là qui résoudront les problèmes et changeront la vision des Français.

Cherchons donc à comprendre pourquoi, malgré tant de compétences et de moyens, la délinquance et l'insécurité augmentent année après année. Il est temps de lancer un grand débat national qui réunirait élus nationaux et locaux de toutes tendances, Gouvernement et professionnels de la sécurité et de la justice. De ce débat sortiraient des propositions concrètes à même de porter un coup d'arrêt à la montée inexorable de la délinquance et aux dysfonctionnements constatés.

Résoudre cette crise est une cause nationale qui nécessite une union nationale.

Les parlements de nos voisins européens n'hésitent pas à organiser de tels débats quand la situation les rend nécessaires.

Monsieur le Premier ministre, je vous le demande, organisez le débat que les Français attendent. Vous en avez le pouvoir. Mais en aurez-vous la volonté et le courage ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme Odette Grzegorzulka. Oui !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous abordez un sujet qui fait débat dans la société, et souvent ici également. J'en veux pour preuve nos discussions à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2002 ou de la loi relative à la sécurité quotidienne. J'apprécie la manière dont vous posez votre question (« Ah ! » sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants), en abordant ce thème de manière sereine, en même temps que grave, puisque tout ce qui touche à l'insécurité, est grave pour nos concitoyens.

M. Richard Cazenave. Répondez à la question !

M. le ministre de l'intérieur. Le débat que vous réclamez doit avoir lieu. Votre question montrait bien que, si la police et la justice, à qui il faut donner les moyens de l'action et la sécurité dans l'action, sont en première ligne – et elles doivent l'être, et le seront davantage encore – c'est plus largement à la société entière que se posent les questions. Il importe notamment de s'attaquer à toutes les causes de l'insécurité.

Cela étant, dans l'immédiat, il faut apporter des réponses.

La première est législative. La loi sur la sécurité quotidienne, qui va être promulguée très rapidement, du moins je l'espère, fournira aux policiers des solutions de sécurité juridique, notamment pour lutter contre les trafics d'armes et de stupéfiants.

La deuxième réponse est politique : c'est une démarche stratégique de lutte contre l'insécurité pour la police nationale, avec une première phase que j'ai annoncée ici même, à savoir, à court terme, un plan d'action renforcé comportant quatre objectifs : la présence policière dans les villes et les quartiers, la sécurité des policiers avec un plan d'équipement en gilets pare-balles et en voitures, dont ils manquent quelquefois cruellement, et des compensations qui sont nécessaires eu égard à leur charge de travail ; mais aussi des moyens supplémentaires de lutte contre la délinquance et des instructions pour rendre plus efficaces les réponses apportées.

Tout cela ne pouvait attendre.

Enfin, il fallait une réponse budgétaire : un bon budget pour 2002 – c'est important –, une bonne loi de finances rectificative avec un effort sans précédent de près de 700 millions pour venir en aide aux policiers dans leurs fonctions, s'ajoutant au plan d'action renforcé actuellement en discussion avec les syndicats et au sein du Gouvernement.

Voilà des réponses concrètes. Car contre l'insécurité, il faut agir et non pas se payer de mots. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

INONDATIONS EN ALGÉRIE

M. le président. La parole est à M. Daniel Marcovitch, pour le groupe socialiste.

M. Daniel Marcovitch. Ma question, à laquelle j'associe Jérôme Lambert, président du groupe d'amitié entre la France et l'Algérie, car elle concerne ce pays, s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, samedi dernier, un torrent de boue a dévalé les collines surplombant Alger. Les rues du quartier de Bab-el-Oued ont été brutalement balayées par un flot impétueux et dévastateur, de la hauteur d'un immeuble, selon les témoins. La vague a emporté des biens, des véhicules et, malheureusement, aussi des centaines de vies humaines. Le décompte des victimes s'alourdit avec les heures : 250 hier, près de 600 ce matin, sans doute beaucoup plus en réalité.

Victimes d'une tragédie politique, évoquée ici même à de nombreuses reprises ces dernières années, les Algériens sont aujourd'hui encore injustement frappés par une catastrophe, cette fois-ci naturelle, aux conséquences dramatiques. La solidarité que notre pays manifeste traditionnellement à l'égard de pays et de peuples victimes de graves accidents naturels nous commande de lui venir en aide. Et compte tenu des liens qui nous unissent à ce pays, cette obligation morale est encore plus forte.

La France, son gouvernement, mais aussi de nombreuses collectivités locales ont manifesté leur compassion et leur volonté d'apporter leur secours.

Où en est-on ? Comment nos communes et nos régions, désireuses de faire quelque chose, pourraient-elles faire preuve d'un maximum d'efficacité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Des intempéries d'une ampleur catastrophique se sont effectivement abattues, les vendredi 9 et samedi 10 novembre, sur l'Algérie, et plus particulièrement sur la ville d'Alger. Le bilan s'élèverait à plus de 600 morts.

Face au drame qui les frappe, le Gouvernement a fait part de sa sympathie attristée et de celle de toute la représentation nationale au peuple d'Algérie.

Dès le dimanche 11 novembre, la France, par le canal du ministère des affaires étrangères, répondait à la demande d'assistance du gouvernement algérien. Dans le cadre de la coordination assurée par le ministre des affaires étrangères, j'ai décidé d'envoyer, dès la fin de la matinée du 11 novembre, un premier détachement de reconnaissance et d'évaluation composé d'officiers des unités de la sécurité civile de sapeurs-pompiers.

Par l'intermédiaire de l'ambassade de France, une réunion de travail avec la direction générale de la protection civile algérienne a permis de définir les besoins en renforts tant humains que matériels.

Ce jour, un détachement de la sécurité civile composé de quatre équipes cynophiles spécialisées dans la recherche et le sauvetage de personnes ensevelies, ainsi qu'un groupe avec son matériel de traitement de l'eau, rejoindront Alger.

Aux personnels et aux moyens du ministère de l'intérieur s'ajoute le matériel humanitaire mobilisé par le ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Au total, le détachement français sera constitué d'une trentaine de membres de la sécurité civile. Bien entendu, il pourra être renforcé en fonction des demandes exprimées par les autorités algériennes. Je sais, en outre, que les collectivités locales, notamment les régions, se mobilisent pour venir en aide au peuple algérien dans ces circonstances tragiques.

La solidarité doit s'exprimer, monsieur le député, mais là encore, en actes ; c'est ce que le gouvernement français s'est engagé à faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

AGRESSION CONTRE DES POLICIERS

M. le président. La parole est à M. Lucien Degauchy, pour le groupe RPR.

M. Lucien Degauchy. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, hier, mon collègue Yves Fromion vous a posé une question très précise. Comme c'est souvent le cas, malheureusement, vous n'avez pas répondu. Peut-être n'étiez-vous pas au courant des faits évoqués. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais vous vous êtes certainement renseigné, depuis, et vous allez enfin pouvoir nous répondre.

Monsieur le ministre, deux policiers ont été gravement blessés à Saint-Ouen par un individu qui avait été condamné à de nombreuses reprises pour vol à la tire, recel de vol, infraction à la réglementation sur les étrangers. Ce délinquant faisait l'objet d'une mesure d'interdiction du territoire français. (« Eh oui ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Bref, il n'aurait pas dû être en France !

Pourquoi la décision de justice n'avait-elle toujours pas été exécutée ? Pourquoi se trouvait-il encore chez nous ?

Deuxième question, préoccupante elle aussi : y a-t-il beaucoup d'autres délinquants dangereux dans la même situation, et qui ne seraient toujours pas expulsés ?

Merci de nous répondre, cette fois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. J'ai bien entendu la question de M. Fromion, réitérée par M. Degauchy aujourd'hui. Je ne répéterai donc pas les éléments que j'ai fournis hier. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Louis Debré. Vous n'aviez rien dit !

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai pas l'habitude de parler de dossiers individuels, auxquels je n'ai pas forcément accès, et surtout lorsqu'il s'agit de décisions de justice.

En l'occurrence, je suis tout à fait au courant, bien évidemment. L'auteur de ces faits a été arrêté par un troisième policier, à qui j'ai tenu à rendre hommage pour sa grande maîtrise.

M. Jean-Louis Debré. Répondez à la question !

M. le ministre de l'intérieur. L'individu a été hospitalisé et il a été mis en garde à vue et déferé à l'autorité judiciaire, qui, je l'ai dit hier, doit le sanctionner.

M. Jean-Louis Debré. Pourquoi n'est-il pas expulsé ? Répondez à la question !

M. le ministre de l'intérieur. Vous posez le problème de ces individus qui, bien qu'interdits de séjour, réapparaissent sous des identités différentes. Mais vous savez qu'il ne date pas d'hier et M. Debré qui s'intéresse toujours à ces questions, en sait quelque chose lui aussi ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les pays d'origine ne leur attribuent pas toujours de laissez-passer consulaire qui permette de les renvoyer chez eux, quand nous connaissons leur pays d'origine. Or vous savez les difficultés que nous avons à le connaître parfois !

M. Jean-Louis Debré. Ce n'était pas le cas !

M. Christian Jacob. Une décision de justice avait été prise !

M. le ministre de l'intérieur. Deux cas, d'ailleurs très médiatisés, ont montré que, récemment, des gens qui avaient été condamnés, avaient purgé leur peine mais avaient fait l'objet de mesures d'éloignement du territoire, avaient été reconduits à la frontière. Il en va de l'application du droit. Plus que par le passé, je veux que les mesures d'éloignement faisant suite à des décisions judiciaires soient appliquées.

M. Jean-Michel Ferrand. Vous ne les appliquez pas !

M. le ministre de l'intérieur. Nous allons continuer à le faire en intensifiant les éloignements, domaine dans lequel, d'ailleurs, vous n'avez pas fait mieux que nous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Jean-Louis Debré. Lamentable !

RÉPERCUSSION

DE LA BAISSÉ DES COURS DU PÉTROLE

M. le président. La parole est à M. Patrice Carvalho, pour le groupe communiste.

M. Patrice Carvalho. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Les pays membres de l'OPEP se réunissent aujourd'hui à Vienne afin de prendre des dispositions pour soutenir le prix du pétrole brut. Ils doivent, en effet, faire face à une baisse de la demande mondiale consécutive à la situation internationale.

A la mi-septembre, le baril dépassait 30 dollars. Le 6 novembre, il tombait en dessous du seuil des 19 dollars, ce qui ne s'était pas vu depuis le mois de juillet 1999. Il se situait, hier, un peu au-dessus de 20 dollars. La chute des cours a donc été supérieure à 30 %.

Monsieur le ministre, les Français, qui se préoccupent du prix de l'essence comme de celui du fioul et du gaz, à un moment où les températures baissent, s'interrogent : ils ont, certes, constaté une légère baisse des prix, mais sans commune mesure avec les très importantes diminutions des cours du pétrole brut.

Je n'ignore pas les dispositions prises par le Gouvernement avec ce qu'on a appelé la TIPP flottante, c'est-à-dire un mécanisme de fiscalité indirecte qui permet d'amortir les hausses comme les baisses du pétrole brut. Ce dispositif montre néanmoins ses limites lorsque la diminution du prix du pétrole est aussi forte, car il est pour le moins singulier que les répercussions à la consommation soient aussi insignifiantes.

Les Français ont le sentiment que l'Etat et les compagnies pétrolières s'y retrouvent toujours, mais eux jamais. La diminution de la production pétrolière que doivent décider les pays de l'OPEP n'aura, selon eux, que des effets limités sur le prix des produits.

Monsieur le ministre, quelles dispositions entendez-vous prendre pour que les Français bénéficient comme ils le devraient de la baisse des prix à la consommation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, comme vous, nous portons une grande attention à tout ce qui affecte la vie quotidienne des Français, en particulier des plus démunis d'entre eux. L'énergie en fait partie.

Les cours du pétrole sont très volatils, de 9 à 34 dollars dans un intervalle de dix-huit mois. Peu après les événements du 11 septembre, les cours du pétrole ont, en effet, baissé significativement pour avoisiner aujourd'hui le taux pivot de 20 dollars le baril. Les prix moyens de vente ont suivi ce mouvement. Nous y sommes, vous et nous, très vigilants.

Depuis le 14 septembre, les prix à la pompe ont diminué de 54 centimes pour l'euro-super, de 38 centimes pour le fioul domestique. *(« Ridicule ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Les prix atteints aujourd'hui sont les plus bas depuis deux ans, exactement depuis juillet 1999 pour l'euro-super, et depuis septembre 1999 pour le fioul domestique.

Les Français, et nous nous en réjouissons, ont bénéficié d'une baisse réelle des prix du pétrole.

En ce qui concerne le gaz, les prix facturés aux particuliers résultent d'une formule tarifaire assez compliquée,...

M. Franck Borotra. Il faut la changer !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... je n'entre pas dans les détails techniques. Mais il faut retenir que les évolutions combinées des prix du pétrole et de la parité entre l'euro et le dollar ont mis un terme aux hausses du prix du gaz sans compromettre, et c'est essentiel, le développement de l'entreprise Gaz de France.

Celle-ci doit investir – environ 5,5 milliards d'euros au cours des prochaines années – pour étendre la desserte gazière, ce que réclament tous les parlementaires. Gaz de France continuera d'être un gros investisseur, très présent sur le marché européen, sans que les prix aient augmenté le 1^{er} novembre, comme vous l'avez constaté.

Vous avez donc entière satisfaction, monsieur le député, grâce à la politique du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

PROJET DE LOI DE MODERNISATION SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie, pour le groupe UDF.

M. Pierre Méhaignerie. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Il est des moments où la situation internationale et la situation économique exigent de rassembler plutôt que de diviser.

Alors que les entreprises doivent aujourd'hui faire face au ralentissement économique actuel, aux 35 heures, vous allez encore ajouter dans le projet de loi dit « de modernisation sociale » un dispositif qui n'a fait l'objet d'aucune négociation entre les partenaires sociaux, si ce n'est un accord personnel entre vous, monsieur le Premier ministre, et M. Robert Hue. *(Exclamations sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Lucien Degauchy. C'est ça la démocratie !

M. Pierre Méhaignerie. Pour un grand nombre d'observateurs, ce dispositif va accroître l'insécurité juridique des entreprises.

Agir avec retard dans l'adaptation des entreprises, c'est, hélas ! risquer d'aggraver à terme le nombre de licenciements et, en même temps, de décourager l'embauche ou de développer l'intérim.

Votre propre ministre de l'économie s'interrogeait il y a quelques semaines sur l'adaptation d'une nouvelle réglementation aux nécessités d'une économie moderne, qui, dans l'intérêt des salariés, doit être, disait-il, rapide et réactive.

Votre circulaire datée du 26 janvier 1998 prévoit que les projets de loi doivent être accompagnés d'une étude d'impact et de simulations. Disposerons-nous de cette étude avant le vote de ce texte ?

Par ailleurs, de très nombreuses entreprises qui sont à l'origine de la création de dizaines de milliers d'emplois ces dernières années vous ont lancé un appel et évoqué les risques graves qu'un tel dispositif ferait peser sur la croissance. Accepterez-vous de discuter avec eux et qu'allez-vous leur répondre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le député, nous devons veiller au développement de l'appareil productif français, à la performance de nos entreprises, et, en même temps, faire en sorte que leurs résultats profitent aux hommes et aux femmes qui y travaillent, contribuent à leur prospérité et à celle du pays lui-même.

C'est pourquoi, depuis quatre ans et demi, le Gouvernement a constamment veillé à faire avancer ensemble la recherche de la croissance maximum et le progrès social (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste),...

M. Richard Cazenave. Moulinex !

M. le Premier ministre. ... ce qui est à mon sens la finalité de toute communauté humaine, en particulier d'une communauté nationale. Telle est en tout cas l'inspiration qui a guidé l'action de Gouvernement depuis quatre ans et demi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous évoquez l'entreprise Moulinex ! On voit bien, justement, que l'on ne peut pas séparer prospérité économique et droits sociaux. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Francis Delattre. Et Vilvorde ?

M. le Premier ministre. Depuis quatre ans et demi, jusqu'au retournement massif de conjoncture qui s'est opéré à l'échelle internationale, la France s'est plutôt bien portée de la politique économique que nous avons conduite (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) : la croissance a été plus forte qu'ailleurs, le chômage a baissé fortement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Lucien Degauchy. Quand ça va bien, c'est grâce à vous. Sinon, c'est la faute des autres !

M. le Premier ministre. Ces performances économiques globales, qui n'ont pas interdit à nos entreprises de faire des profits et d'être efficaces, ont en même temps été accompagnées de grandes réformes sociales comme les 35 heures ou les emplois jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Nous avons également su opérer à l'échelle européenne des restructurations industrielles prometteuses, comme la construction du grand groupe aéronautique et spatial EADS, ou le redressement de Thomson (« Un franc ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste), devenu ensuite Thales, alors qu'on connaissait sa situation antérieure.

Quant à Air France, alors que des compagnies aériennes européennes sont menacées de faillite et de disparition, et je ne m'en réjouis pas, notre entreprise, restée publique mais ouverte en même temps au capital privé, résiste bien dans la bourrasque aéronautique d'aujourd'hui.

Au moment même où la croissance économique mondiale se retourne par l'effet de la stagnation économique aux Etats-Unis,...

M. Pierre Lellouche. Là, ce n'est plus votre faute !

M. le Premier ministre. ... par l'effet de la crise structurelle au Japon,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ce n'est pas la question !

M. le Premier ministre. ... par l'effet sur la psychologie des acteurs des événements tragiques du 11 septembre, on constate qu'après avoir eu une croissance plus forte en période d'expansion, nous avons une réduction moins forte en période de ralentissement économique mondial. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

En même temps, quand se produisent des licenciements chez Moulinex, groupe privé, ou chez Marks & Spencer, quand il y a des menaces de licenciement dans tel ou tel groupe privé quand n'est pas réglée, par exemple, la question cruciale, pour un grand secteur de la création, des intermittents du spectacle (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), ce n'est pas vers les entreprises ou les partenaires sociaux qu'on se tourne, mais vers le Gouvernement. C'est le pouvoir politique qu'on interpelle ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

On ne doit donc pas s'occuper d'économie sans considération sociale ou rechercher le progrès social sans tenir compte des contraintes économiques.

M. Richard Cazenave. Personne ne fait ça !

M. Patrick Devedjian. Ce n'est pas la question !

M. le Premier ministre. Nous essayons de tenir compte de ces deux réalités, et c'est ce que nous faisons dans le projet de loi de modernisation sociale. Il vise, pour l'essentiel, à dire aux chefs d'entreprise que nous les aidons dans leur action, mais qu'ils doivent prendre en considération les revendications de leurs salariés en

matière de revenus et de stabilité de l'emploi parce que, quand l'angoisse du chômage frappe, c'est toute l'économie qui est ébranlée.

M. Pierre Lellouche. L'intermittent, c'est vous !

M. le Premier ministre. C'est pourquoi je suis heureux qu'en quatre ans et demi, nous ayons créé ensemble 1,5 million d'emploi et fait baisser le nombre de chômeurs de près d'un million. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur de nombreux bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.* – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*)

ÉCOLES DIWAN

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, pour le groupe RCV.

M. Georges Sarre. Monsieur le Premier ministre, les écoles Diwan, c'est quoi ? Des écoles où sont enseignées toutes les matières en breton. La question qui se pose est de savoir si, dans une école intégrée au service public de l'éducation nationale et financée par les contribuables, le français peut être une seconde langue. Le Conseil d'Etat a répondu non.

Ce qui est en cause, ce n'est pas l'enseignement optionnel des langues régionales. Il existe et se pratique quand les familles le souhaitent. Mais il y a un fossé infranchissable entre l'attachement d'une famille à une culture régionale et l'abandon du français comme langue de base enseignée aux enfants. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Il y a un fossé infranchissable entre la valorisation de cette part de notre patrimoine culturel et la rupture de ce lien indissociable entre les citoyens qu'est le français.

Alors que l'illettrisme demeure un fléau dans notre pays pour un pourcentage important d'élèves, l'Etat devrait d'abord se mobiliser pour conforter l'enseignement du français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Il me semble urgent de stopper une dérive qui, derrière l'étendard d'une prétendue modernité, cache en vérité un projet plus large...

M. Jacques Myard. Archaique !

M. Georges Sarre. ... de fragmentation de la France et de replis identitaires régionalistes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Au lieu de persévérer, monsieur le Premier ministre, entendez-vous intervenir pour que la politique du Gouvernement en matière de langues régionales soit conforme à l'article 2 de notre Constitution, dont le premier alinéa précise que la langue de la République est le français (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), à moins que vous ne souhaitiez changer l'article 2 de notre Constitution ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, vous ne manquez, et je m'en réjouis, ni de passion ni d'entêtement. Je suis aussi passionné et entêté que vous, et d'abord pour soutenir les efforts de notre pays pour l'apprentissage de notre langue nationale, qui, en effet, est la clé de voûte de notre maison commune.

M. Richard Cazenave. Elle s'appelle le français !

M. le ministre de l'éducation nationale. D'où l'ensemble des mesures prises depuis quelque temps en faveur de l'expression orale à l'école maternelle, les nouvelles évaluations qui permettront de mieux repêcher les enfants en difficulté, ou encore le doublement du temps consacré dans les IUFM à l'apprentissage du français. C'est donc un combat qui nous est commun.

En même temps, nous sommes un certain nombre ici, sur tous les bancs, à considérer que l'apprentissage de plusieurs langues vivantes dès le plus jeune âge...

Plusieurs député du Rassemblement pour la République. L'anglais !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... – langues étrangères, langues nationales –, loin de nuire à l'apprentissage du français, contribue au contraire à affirmer l'identité de la langue nationale. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Vous évoquez les écoles Diwan. Une pédagogie se juge à ses résultats. Les enfants qui ont suivi le cycle Diwan ont parmi les meilleurs résultats au baccalauréat en langue française.

M. Francis Delattre. Et les Normands ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Cela dit, nous parlons de 2 600 élèves sur 11 millions ! L'accord conclu est, selon moi – et je pense que nous gagnerons sur le fond – conforme à la loi Toubon qui avait prévu explicitement des dérogations en faveur de l'apprentissage des langues régionales et étrangères. M. Toubon avait répondu très clairement à des questions posées par des parlementaires de droite et de gauche sur ce point. Je suis respectueux, comme chacun d'entre vous, de l'Etat de droit. Une décision de suspension a été prise. Nous explorons les voies de droit qui nous permettront d'assurer à la rentrée prochaine l'intégration des écoles Diwan.

Au-delà des élèves concernés, c'est l'ensemble de la Bretagne, sa jeunesse, ses créateurs, qui soutient cette volonté de reconnaître les langues et cultures de France dans l'école de la République. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.* – *Protestations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Philippe Séguin. C'est scandaleux !

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean Launay, pour le groupe socialiste.

M. Jean Launay. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat au tourisme.

Au moment où vous prenez vos fonctions, monsieur le secrétaire d'Etat, la reconnaissance du tourisme comme un élément majeur de l'économie française est à mettre

au crédit de l'action du gouvernement de la France : doublement du budget du secrétariat d'Etat entre 1997 et 2001 ; confirmation depuis plusieurs années de la place de la France comme première destination touristique au monde, avec, à la clé, 7 % de notre produit intérieur brut ; reconnaissance du rôle des acteurs du tourisme dans toute leur diversité, les acteurs publics, certes, mais aussi de grands groupes de taille européenne et mondiale, et, surtout, 215 000 petites et moyennes entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national ; affirmation du tourisme comme pôle de richesse et d'emploi puisque, avec près de 30 000 emplois créés par an et l'emploi direct ou indirect de près de 2 millions de personnes, c'est un moteur du développement économique et de l'aménagement du territoire.

La politique du tourisme conduite par notre gouvernement – vous me permettrez de saluer au passage l'action de Michelle Demessine – est ambitieuse. Elle favorise le tourisme pour tous, et elle est indissociable d'une politique globale d'aménagement du territoire, mais elle risque d'être fragilisée par les événements du passé récent : naufrage de l'*Erika*, tempêtes, attentats du 11 septembre.

Ma question est donc simple. Elle rejoint la problématique globale que vient d'explicitier M. le Premier ministre. Quelles mesures ont déjà été prises ou seront prises en urgence ou au fond pour soutenir les professionnels du tourisme qui peuvent connaître une baisse d'activité depuis le 11 septembre dernier, en particulier tous ceux qui, au cours de l'année, structurent l'offre touristique dans nos départements sur l'ensemble du territoire national ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au tourisme.

M. Jacques Brunhes, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, vous avez relevé que le tourisme était l'un des secteurs essentiels de l'activité économique, qui représente 7 % des excédents de la balance des paiements, mais chacun sait qu'il est fondé sur la confiance et que celle-ci peut être altérée par la situation internationale. Elle l'a été après les tragiques événements du 11 septembre dernier.

Le tourisme international est affecté. En France, la situation est préoccupante, mais de façon contrastée. Ainsi, la saison d'hiver s'annonce bonne. Si l'enneigement est là, nous aurons une saison exceptionnelle. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Pierre Lellouche. S'il y a du soleil, il fera beau !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Le tourisme rural va bien également. Des destinations comme les Antilles se développent. Mais d'autres secteurs sont affectés. C'est le cas du tourisme de luxe ou du tourisme d'affaires, là où il y a une clientèle à haute contribution comme on dit dans l'aéronautique, des agences de voyage, petites et moyennes, ou des tour-opérateurs.

C'est la raison pour laquelle M. le Premier ministre a annoncé le 17 octobre aux assises du conseil national du tourisme un certain nombre de mesures d'ordre fiscal et social. Je n'y reviens pas, elles ont été évoquées dans le budget.

D'autres mesures seront-elles prises ? Cela dépend des observations qui seront faites. Des observatoires ont été mis en place à l'inspection générale du tourisme, ainsi

qu'au sein de l'Union européenne. Le conseil des marchés intérieurs se réunira avec tous les ministres du tourisme le 26 novembre.

Les professionnels du tourisme sont extrêmement dynamiques et actifs, et nous devons leur donner des signes de notre volonté : confiance raisonnée et active, et vigilante attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

SITUATION BUDGÉTAIRE

M. le président. La parole est à M. Georges Tron, pour le groupe RPR.

M. Georges Tron. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Monsieur le ministre, ce matin, au conseil des ministres, a été présenté le collectif, c'est-à-dire le document par lequel le Gouvernement corrige les prévisions de recettes et de dépenses qu'il avait effectuées un an auparavant. Ce collectif démontre que le déficit va augmenter de 26 milliards de francs par rapport aux prévisions pour atteindre la somme de 212 milliards de francs.

Je présenterai rapidement quelques remarques à ce sujet.

Premièrement, ce déficit de 212 milliards de francs rend bien entendu irréalistes toutes les prévisions du budget pour 2002, que nous discutons actuellement, et en particulier celle relative au déficit, que vous avez fixé à 200 milliards de francs. L'opposition s'est épuisée à tenter de vous le dire lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, en pure perte. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme Odette Grzegorzulka. Continuez à vous épuiser !

M. Georges Tron. Deuxièmement, jamais depuis 1992, le déficit budgétaire n'a été révisé dans le collectif dans des proportions aussi importantes par rapport à la loi de finances initiale.

M. Lucien Degauchy. Ce sont des tricheurs !

M. Georges Tron. Je rappelle que, en 1993, l'année suivante, l'opposition a trouvé en arrivant aux affaires 350 milliards de francs de déficit,...

Mme Odette Grzegorzulka. La question !

M. Georges Tron. ...soit le déficit le plus important depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Je rappelle également que, quatre ans plus tard, il avait diminué de 60 milliards de francs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme Odette Grzegorzulka. La question !

M. Kofi Yamgnane. Ridicule !

M. Georges Tron. L'an prochain, nous aurons sans doute, monsieur le ministre, un déficit du même niveau que celui d'il y a quatre ans. C'est un exploit, après les trois années de recettes fiscales abondantes que vous avez connues.

M. Rudy Salles. Très juste !

M. Georges Tron. Troisièmement, depuis 1997, les recettes fiscales ont augmenté, *grosso modo*, de 22 %. Nous avons, grâce à vous, à la fois les impôts et le déficit ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. François Goulard. Très juste !

M. Christian Bataille. N'importe quoi !

M. Georges Tron. Quatrièmement, enfin, tout cela relève d'un choix politique délibéré, puisqu'on s'aperçoit que ces recettes fiscales supplémentaires ont été utilisées pour financer d'abord des dépenses supplémentaires, ensuite les 35 heures et enfin seulement la réduction du déficit.

M. le président. Posez votre question.

M. Georges Tron. Monsieur le ministre, vous avez déclaré hier à l'AFP qu'il serait souhaitable, pour la solidarité et pour l'emploi, de cesser de multiplier les dépenses de fonctionnement non financées.

M. Jacques Myard. C'est faux, ça continue !

M. Georges Tron. Comme une telle déclaration ne peut concerner que ceux qui prennent les décisions, à qui ce conseil amical s'adressait-il, et surtout quelles sont les dépenses non financées que vous avez inscrites dans le budget pour 2002 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jacques Myard. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, nous aurons une discussion sur le fond lors de l'examen du collectif budgétaire, et j'espère que vous pourrez vous rendre disponible pour y prendre part. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Idiart. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. A propos du déficit,...

M. François d'Aubert. C'est bien de cela qu'il s'agit !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... il faut avoir les chiffres présents à l'esprit. Vous avez rappelé que, lorsque vous avez laissé les rênes du Gouvernement, le déficit atteignait 295 milliards.

M. Pierre Lellouche. Quel était le taux de croissance à l'époque ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour la fin de l'année 2001, il est évalué à 212 milliards. Personnellement, j'aurais souhaité que nous puissions le réduire davantage, mais cela fait tout de même une diminution de 80 milliards en quatre ans.

M. Maurice Leroy. Il sera de combien l'an prochain ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. J'ajoute que, durant la même période – et je pense que personne ne peut le contester –, les impôts ont été diminués. (« Non ! » et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

D'ailleurs, si M. Tron souhaitait le contester en ce qui concerne son département, j'ai fait à son intention, mais je peux le faire également à l'intention de certains autres de ses collègues, un rappel de la baisse des prélèvements fiscaux sur les deux dernières années.

Pour ce qui concerne l'Essonne, dont vous êtes un des élus, monsieur Tron...

M. Arnaud Lepercq. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Si, cela s'appelle les impôts ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Arnaud Lepercq. Ici, vous êtes à l'Assemblée nationale, pas dans un conseil général !

M. Philippe Auberger. Le procédé est malhonnête. La question porte sur les dépenses non financées !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ainsi, pour les contribuables de votre département, la suppression de la vignette aura représenté une diminution de la fiscalité de 189 millions. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. La prime pour l'emploi, avant même son doublement, aura constitué pour eux un avantage de 99 millions. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Georges Tron. Vous souvenez-vous du contenu de ma question, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. De même, je suis sûr que vos électeurs se réjouissent de la diminution du taux de la TVA (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)...

M. Arnaud Lepercq. Lamentable !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... car elle a entraîné une baisse de la fiscalité de 750 millions.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, elle a baissé, pour votre département, de 347 millions. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Quant à la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation,...

M. Philippe Auberger. C'est nul !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... elle représente 93 millions.

Bref, monsieur Tron, grâce à la politique que nous menons, les contribuables de votre département auront vu leurs impôts baisser de 1 478 millions ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Arnaud Lepercq. Lamentable !

M. Georges Tron. Ma question portait sur les dépenses non financées !

M. le président. Mes chers collègues !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Bien évidemment, comme l'a souligné excellemment M. le Premier ministre, nous ne sommes pas à

l'écart du mouvement général qui fait que la situation économique est beaucoup plus difficile, mais vous pourrez remarquer dans le collectif, que vous critiquez par avance, que le taux de croissance de la France pour cette année sera au minimum de 2 %. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. François Rochebloine. Vous aviez prévu 2,5 % !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ce pourcentage de 2 % est maintenant avéré.

Nos amis allemands, eux, n'auront malheureusement qu'un taux de croissance de 0,75 %.

Cela signifie que, en dépit de toutes les erreurs que nous avons commises – et elles sont certainement nombreuses –...

M. Georges Tron. Quelles seront les dépenses non financées ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... nous faisons chaque année, depuis quatre ans, un point de croissance de plus que le pays le plus puissant en Europe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Arnaud Lepercq. Bravo les entreprises !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Enfin, m'interrogeant sur les dépenses auxquelles vous avez fait allusion,...

M. Georges Tron. Non, vous !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... vous avez fait référence à ceux qui, selon votre propre expression, sont susceptibles de prendre des décisions en la matière.

Vous reconnaîtrez de qui il s'agit. Ma dernière déclaration concernait les dépenses en matière de défense – je suis très attentif à ces problèmes –, car j'avais entendu sur les ondes que tel ou tel,...

M. Lucien Degauchy. Vous cherchez à nous endormir !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... susceptible d'avoir des responsabilités dans l'Etat, proposait la construction d'un deuxième porte-avions. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) J'ai dit que l'on pouvait discuter de l'opportunité d'une telle décision, mais que, si nous la prenions, il faudrait augmenter les dépenses de 20 milliards. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Georges Tron. Ah, c'est ça !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur Tron, je suis de ceux qui acceptent toujours avec beaucoup d'attention les conseils qu'on leur donne,...

M. Georges Tron. Les autres aussi !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... mais, lorsqu'il s'agit de donner des leçons, il faut avoir les diplômes pour les dispenser ! (*Vifs applau-*

dissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Huées et vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Franck Dhersin. Vous avez la grosse tête !

M. Philippe Séguin. Ça, c'est vraiment pas bien, monsieur le ministre ! Quels sont les diplômes de M. Vaillant ?

PASSAGE A L'EURO

M. le président. La parole est à M. Dominique Raimbourg, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Paul Charié. A-t-il des diplômes ?

M. Dominique Raimbourg. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*),...

M. le président. Mes chers collègues, remettez-vous, s'il vous plaît ! Laissez M. Raimbourg s'exprimer. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Paul Charié. A-t-il les diplômes nécessaires ?

M. Dominique Raimbourg. Dans cinquante jours, nous paierons presque tout en euros, puisque les chèques, les virements, les effets de commerce seront libellés en cette monnaie. Commencera alors une période d'utilisation de deux monnaies qui durera un certain temps.

Pouvez-vous nous dire si les entreprises sont aujourd'hui prêtes ?

Avez-vous, monsieur le ministre,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Des diplômes ?

M. Dominique Raimbourg. ... des données nous permettant de connaître, autant que faire se peut, l'état d'esprit de nos concitoyens ? Etes-vous, à ce sujet, alarmiste ou serein ?

Que direz-vous à ceux qui prétendaient qu'en ce 1^{er} janvier allait naître une période...

M. Lucien Degauchy. Pas brillante !

M. Dominique Raimbourg. ... de crainte et d'incertitude ?

Comment voyez-vous ce passage à l'euro dont on nous a beaucoup dit qu'il allait perturber la France, alors qu'il semble que les choses se présentent bien ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Paul Charié. Non !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. Le diplômé !

M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député,...

M. Pierre Lellouche. Monsieur le ministre, avez-vous demandé à M. Raimbourg ses diplômes pour qu'il puisse vous poser une question ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... d'abord, je voudrais remercier l'ensemble de la représentation nationale. En effet, lorsqu'on examine la situation, on constate que beaucoup de responsables font le maximum pour que la phase préparatoire de passage à l'euro se déroule bien.

M. Maurice Leroy. Normal, nous avons des diplômés !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est le cas des chambres de commerce, des chambres des métiers,...

M. Jean-Paul Charié. Leurs représentants disent que cela se passe mal !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... de nombreux bénévoles, ainsi que de beaucoup d'élus, en particulier des élus parlementaires, que je veux donc remercier. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

A côté des chiffres – je vais vous en donner quelques-uns – concernant cette phase préparatoire, il y a aussi l'appréciation qualitative que chacune et chacun ici est à même de porter sur celle-ci.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Nous avons des diplômes !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je crois que, désormais, chez nos concitoyens, même s'ils mesurent les difficultés du passage à l'euro, il n'y a quasiment plus de contestation sur le principe lui-même et chacun s'y prépare. C'est donc un changement d'état d'esprit par rapport à celui qui prévalait il y a quelques mois.

M. Pierre Lellouche. Tout dépend des diplômes que l'on a !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. En ce qui concerne les entreprises, j'ai là toute une série de chiffres qui montrent que, pour les grandes entreprises et les moyennes entreprises,...

M. Pierre Lellouche. Elles emploient des diplômés !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... la préparation se présente fort bien.

M. Philippe Auberger. C'est grâce aux diplômés !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous avons plus de difficultés avec les très petites entreprises, puisque 20 % d'entre elles – et M. Patriat en particulier travaille à améliorer ce chiffre –...

M. Jean-Paul Charié. Ah bon, il a des diplômes !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... ne sont pas encore tout à fait en situation d'être prêtes le moment venu. Il faut donc forcer l'allure.

S'agissant des particuliers, nos concitoyens utilisent d'ores et déjà des moyens de paiement dits « scripturaux » en euros. Les chiffres sont impressionnants : alors qu'il y a quelques semaines le pourcentage des règlements en euros par ce type de moyen était égal à zéro, il est désormais de 15 % pour les cartes bancaires et de plus de 70 % pour les titres interbancaires de paiement. Et il faut encore améliorer ces résultats avant le 1^{er} janvier.

M. Pierre Lellouche. Pour cela, il faut un diplôme de plus !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais des difficultés subsistent. A cet égard, je voudrais vous indiquer deux ou trois chiffres qui ne sont pas connus de vous (*Exclamations sur les bancs du groupe*

du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants)...

M. Jean-Paul Charié. Nous ne sommes pas diplômés, nous !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... et qui devraient vous intéresser, si toutefois ce qui concerne nos concitoyens vous intéresse. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Vous savez, monsieur Raimbourg, qu'à partir du 1^{er} janvier, on ne pourra plus utiliser les chèques en francs,...

M. Jean-Paul Charié. On le sait !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... or, encore 48 % de nos concitoyens croient qu'on pourra toujours le faire.

M. Richard Cazenave. Ceux qui ne sont pas diplômés !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. De même, c'est au 17 février qu'on ne pourra plus utiliser les pièces et les billets en francs ; or seuls 9 % des Français connaissent cette date.

M. Franck Dhersin. Les diplômés !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Cela signifie que, même si beaucoup a été fait, il reste encore des progrès à accomplir.

Je compte en particulier sur les élus pour agir en ce sens.

Vous me demandez dans quel état d'esprit on peut être au vu de ces chiffres et de ces réalités. Pour reprendre une excellente formule de mon collègue M. Patriat, je dirai qu'il faut être à la fois euro-confiant et euro-vigilant.

M. François d'Aubert. Et diplômé !

M. Jean-Paul Charié. Il a des diplômes, Patriat ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le passage à l'euro va bien s'opérer, mais en matière de sécurité et de lutte contre la hausse des prix, nous devons être vigilants.

M. René André. Et diplômés !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le passage à l'euro n'est pas simplement un changement économique. L'euro, c'est un grand projet politique.

M. Jacques Myard. Ah bon !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il ne faut jamais oublier de dire à nos concitoyens, lorsqu'ils nous interrogent sur ce point, que si nous faisons l'euro, ce n'est pas par souci d'embarrasser tel ou tel, mais c'est parce que nous estimons que la France sera plus forte quand elle pourra s'appuyer sur un projet européen plus concret,...

M. Richard Cazenave. Et de bons diplômés !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... qui passe par la réalisation d'une monnaie unique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

COMMISSIONS SUR LES CARTES BANCAIRES

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant, pour le groupe RPR.

M. Serge Poignant. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, mais je ne sais pas si j'ai les bons diplômes pour la poser.

(Rires et applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Enfin, je vais tout de même essayer.

Je reviens à l'euro, et avec une question précise. Le 10 octobre dernier, mon collègue Bernard Accoyer vous interpellait, monsieur le ministre, au sujet des difficultés rencontrées par les commerçants et artisans, qui devront assumer une lourde mission lors de la période transitoire de passage à l'euro, que vous venez d'évoquer.

A plusieurs propositions précises, vous n'avez répondu qu'évasivement, sans vous prononcer, notamment sur la suspension de la commission due par les commerçants en cas de paiement par carte bancaire. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Le même jour, le Sénat allait exactement dans le sens que nous proposons en adoptant un amendement au projet de loi dit MURCEF – ce qui signifie, comme son nom l'indique et comme le savent pour tous les diplômés (Applaudissements et rires sur les mêmes bancs), « mesures urgentes à caractère économique et financier ». Cette mesure est en effet essentielle pour aider les professionnels, qui devront probablement accepter un grand nombre de paiements par carte pendant la période transitoire.

A la veille de l'adoption définitive de ce projet de loi par notre assemblée, de nombreux députés du groupe du RPR ont de nouveau déposé un amendement tendant à la suppression des commissions en cas de paiement par carte bancaire. Cette mesure, que nous réclamons depuis longtemps, pourrait d'ailleurs être soutenue sur tous les bancs de notre assemblée, puisque chacun se préoccupe, vous l'avez dit, des difficultés que vont rencontrer aussi bien les petites entreprises que les commerçants.

Monsieur le ministre, allez-vous soutenir cette proposition, qui allégerait, tout au moins en partie, les charges élevées qui pèsent sur nos commerçants et nos artisans ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Jean-Paul Charié. Non, il n'a pas les diplômes requis !

M. François d'Aubert. Nous voulons un énarque !

M. le président. Allons, mes chers collègues, ça ne va pas durer comme ça pendant toute la séance !

Vous avez la parole, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur le député, la question que vous posez n'est pas infondée et elle appelle de notre part deux types de réponses.

Premièrement, cette question mérite à la fois concertation et réflexion. (Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

En second lieu, le Gouvernement a toujours privilégié la voie de la discussion plutôt que celle de la coercition, que vous proposez. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Pourquoi cette question mérite-t-elle réflexion ? D'abord, parce que le paiement par carte bancaire est de nature à faciliter le passage à l'euro, et M. le ministre de l'économie et des finances vient de donner des chiffres qui montrent que cette montée en puissance s'effectue dans de bonnes conditions. Toutefois, si des mesures de suppression des commissions devaient être prises, il faudrait qu'elles soient ciblées, car cette suppression ne devrait en aucun cas profiter davantage à la grande distribution ou à tel grand groupe pétrolier qu'aux petits commerçants, qui utilisent peu les cartes bancaires.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Toutefois, il faut aussi comprendre que prendre une mesure coercitive qui impliquerait des changements de matériels électroniques ou informatiques est une chose peu réalisable dans l'immédiat. De surcroît, elle serait sans doute anticonstitutionnelle.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement préfère agir comme il le fait. Il a réuni les représentants des banques et ceux des commerçants pour que la négociation se poursuive et aboutisse à un accord d'écêtement ou de remise ultérieure, qui rendra davantage service aux commerçants. En outre, le Gouvernement a déjà pris des mesures pour aider ces derniers à passer ce cap, en leur accordant des prêts bonifiés et des allègements fiscaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

TAUX DU LIVRET A

M. le président. La parole est M. Daniel Paul, pour le groupe communiste.

M. Daniel Paul. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, il y a quelques jours, dans un quotidien économique, on pouvait lire l'analyse suivante : « L'importante baisse de ses taux que vient de décider la Banque centrale européenne pour relancer la croissance en Europe pourrait théoriquement amener le Gouvernement à baisser le taux du livret A. »

Je rappelle que le mécanisme mis en place par le Gouvernement français en 1998 pour fixer l'évolution de la rémunération du livret A avait le double objectif de rémunérer l'épargne populaire et d'éviter un financement trop coûteux du logement social.

D'un point de vue strictement technique, l'affirmation de ce journal se discute : le plancher de la rémunération servie doit être au minimum égal au taux de l'inflation plus un point. Or l'INSEE vient de confirmer que cette dernière est aujourd'hui de 1,6 %, les produits de grande consommation augmentant quant à eux de plus de 2 %.

Toutefois, il s'agit aussi d'une question politique. Ainsi, quand le Gouvernement a choisi, en juin 2000, de porter le taux du livret A à 3 %, il avait choisi d'aller au-delà de la simple application du mécanisme légal. Ce choix a d'ailleurs largement contribué à inverser le mouvement de baisse des dépôts que connaissait le livret A depuis sept ans. La ressource disponible pour financer le logement social a ainsi progressé de 4,2 milliards de francs au début de l'année 2001.

Baisser le taux de rémunération du livret A ne pourrait que remettre en cause cette évolution positive. Cette baisse serait des plus inopportunes non seulement en raison du contexte économique et politique actuel mais aussi parce que le livret A concerne 80 % des Français – c'est souvent le seul compte bancaire dont disposent nos compatriotes les plus modestes, comme le prouve le fait que le nombre des livrets totalement remplis ne représente que 2 % des 46 millions de livrets ouverts.

Monsieur le ministre, quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière ? Pour notre part, nous souhaitons que vous mainteniez le taux du livret A. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Maurice Leroy. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, vous avez fort bien défini les conditions dans lesquelles se pose la question.

Le taux du livret A est actuellement de 3 %, ce qui permet de rémunérer l'épargne populaire d'une façon satisfaisante, et c'est une bonne chose.

Toutefois, j'ajouterai un codicille, que vous allez apprécier, puisque vous êtes un fin connaisseur des problèmes qui se posent en matière de logement social. Vous savez que les épargnants se réjouissent, bien sûr, de pouvoir bénéficier d'un taux d'intérêt élevé, mais vous savez aussi que si ce taux est élevé, il se retrouve dans les charges des locataires habitant dans les immeubles sociaux, puisque l'argent du livret A sert à la construction sociale. On aimerait donc pouvoir à la fois faire un bénéfice en tant qu'épargnant mais ne pas subir les taux d'intérêt élevés quand on est locataire social. Il y a là une certaine contradiction, qui tient à nos mécanismes mêmes.

Le Gouvernement avait fixé, il y a quelques années, une règle et prévu un couloir, un plafond et un plancher. Le Comité consultatif des taux réglementés se réunit périodiquement pour donner son avis. Lors de sa prochaine réunion, à la fin du mois de décembre ou au mois de janvier, il examinera, comme nous, si les paramètres sont durables car il faut voir comment évoluent l'inflation et les taux. Le Gouvernement prendra ensuite sa décision.

Nous nous connaissons, les uns et les autres, fort bien. Vous connaissez l'orientation de la politique de ce gouvernement et vous ne doutez donc pas que la décision qu'il prendra sera évidemment raisonnable et conforme à l'intérêt des couches populaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons à la dernière question.

ZONES FRANCHES URBAINES

M. le président. La parole est à M. Alain Fabre-Pujol, pour le groupe socialiste.

M. Alain Fabre-Pujol. Monsieur le président, j'associe à ma question, qui s'adresse à M. le ministre délégué à la ville, mon collègue Dominique Baert, député du Nord.

Monsieur le ministre, la loi « SRU » améliore la loi du 14 novembre 1996 relative au pacte de relance pour la ville en renforçant son impact en termes d'emploi pour les habitants des quartiers.

Dans les territoires où collectivités locales, entreprises et services de l'Etat se sont engagés autour d'un projet global de développement conjuguant économie et emploi, des résultats positifs ont été observés. C'est le cas dans ma circonscription pour la zone franche urbaine de Lille.

Or des interprétations très restrictives et inattendues concernant l'application des textes en vigueur relatifs aux ZFU, les zones franches urbaines, seraient en cours de validation par les URSSAF. Il s'agirait ni plus ni moins que d'interrompre les exonérations sociales pour les embauches réalisées à partir du 1^{er} janvier 2002 par les entreprises installées dans ces zones avant la date butoir du 31 décembre 2001.

Toutes les entreprises implantées récemment l'ont été sur la foi des textes et de la volonté affirmée du Gouvernement de poursuivre l'effort de réduction du chômage dans les zones urbaines sensibles, quel qu'en soit le statut, à preuve la mise en œuvre du fonds de revitalisation urbaine.

Il serait dommageable vis-à-vis des entreprises engagées, des habitants des quartiers, qui sont doublement menacés, sur le plan de l'emploi et sur celui de la sécurité et qui sont encore nombreux à attendre un emploi, comme des villes qui ont lancé de lourds programmes d'investissement et d'aménagement, que l'effort soit ainsi brutalement interrompu. Je rappelle que, de surcroît, notre assemblée a, lors de la première lecture du projet de loi de finances, voté une prorogation dégressive sur trois années.

Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de réduire, pour les entreprises installées jusqu'au 31 décembre 2001 dans les ZFU, le bénéfice du dispositif en vigueur.

Sur un plan plus général, quelle politique d'ensemble est mise en place pour le développement économique et l'emploi dans les quartiers les plus populaires de notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville, pour une réponse brève.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Monsieur Fabre-Pujol, je souhaite, en répondant à votre question, être très clair à votre égard ainsi qu'à celui des parlementaires qui se sont interrogés sur les mesures qui vont être annoncées.

En premier lieu, l'emploi est plus que jamais notre priorité, notamment en ce qui concerne les habitants des quartiers populaires. C'est pour redonner du sens à cette volonté de placer l'emploi au cœur du dispositif relatif aux zones franches urbaines prévu par le pacte de relance pour la ville que nous avons moralisé le dispositif en question.

En deuxième lieu, je rappelle que, dans ce dispositif, tout devrait brutalement s'interrompre le 31 décembre 2001. Afin d'éviter aux collectivités locales, aux entreprises et aux salariés de subir une mesure brutale, vous venez de voter, à l'article 71 du projet de loi de finances pour 2002, un dispositif permettant une sortie « en douceur ».

Enfin, les entreprises qui se seront installées dans les zones franches urbaines avant le 31 décembre 2001 et qui souhaiteront embaucher au-delà de cette date continueront de bénéficier des exonérations de charges sociales dans la limite de cinq ans à compter de leur implantation. Tout prochainement, des instructions très explicites seront données en ce sens à l'ensemble des services concernés.

Surtout, conformément à ce que vous avez voté lors de la première lecture du projet de loi de finances pour 2002, en matière d'économie et d'emploi la politique du Gouvernement ne se limitera plus, à partir du mois de janvier 2002, à quarante-quatre zones : désormais, ce sera dans quatre cent seize zones de redynamisation urbaine que les entreprises pourront bénéficier de primes à l'embauche pour les jeunes chômeurs de longue durée issus de ces quartiers.

Par ailleurs, nous faciliterons le passage des entreprises au 35 heures par une bonification de l'allègement de leurs charges sociales, réduisant ainsi le coût du travail.

Nous souhaitons donner des assurances non seulement aux collectivités locales, aux élus et aux entreprises qui sont en zone franche, mais également à toutes les entre-

prises et à tous les élus qui veulent s'intéresser à l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt, sous la présidence de M. Claude Gaillard.*)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 2002 DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, concernant l'aménagement du territoire.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, vous avez évoqué vous-même tout à l'heure l'aide que l'Etat pourrait apporter aux zones frappées par des restructurations industrielles. C'est évidemment le cas de la Basse-Normandie, après le désastre de Moulinex. Vous avez avancé certaines pistes d'action. Le représentant du Gouvernement, M. Bove, a quant à lui parlé d'une enveloppe financière, sans entrer dans le détail. Nous sommes donc impatients de connaître avec précision le montant de l'aide que l'Etat compte octroyer, et nous voudrions savoir sur quelles lignes de crédits ces sommes seront inscrites. Quel financement peut-on attendre du FNADT pour des opérations telles que l'acquisition de terrains, la création de zones industrielles ou le financement d'immobilier industriel ? A Alençon, par exemple, il existe des projets concrets et précis de zones de redynamisation urbaine, mais nous avons besoin de crédits. Ces opérations sont indispensables et il faut que nous soyons fixés rapidement si nous voulons pouvoir contacter utilement des investisseurs potentiels. Monsieur le ministre, nous attendons donc de vous des précisions chiffrées.

Par ailleurs, à Domfront et à Saint-Lo se trouvent des fournisseurs si étroitement liés à Moulinex qu'ils disparaîtront également s'il n'y a pas de reprise véritable. La procédure des pôles de conversion a des conséquences précises en matière de fiscalité locale en raison de la compensation de taxe professionnelle et de la possibilité d'engager les crédits de l'Etat, y compris en dérogeant à la règle d'antériorité de la décision sur l'octroi de la sub-

vention. Cette procédure sera-t-elle engagée, comme le Gouvernement l'a annoncé lors du CIADT de Limoges en juillet dernier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En effet, monsieur le député, il y a un volet territorial très important dans le drame qui frappe les personnels de Moulinex.

Le plan s'articule autour de quatre grands axes :

La reconquête de l'emploi ;

L'appui aux entreprises sous-traitantes du groupe Moulinex qui représentent à peu près 800 emplois en Basse-Normandie. Nous avons donné des instructions aux services financiers de l'Etat pour soutenir chacune de ces entreprises sous-traitantes qui connaissent, évidemment, des difficultés importantes. Il faut donc préparer un programme d'aide à la diversification pour ces sous-traitants ;

Le développement de filières régionales créatrices d'emplois, par exemple la plasturgie à Alençon ou l'électronique à Caen ;

Enfin, la revitalisation des zones les plus directement touchées par ces restructurations – Alençon, Falaise Bayeux et l'agglomération de Caen.

Le total des aides que l'Etat entend accorder est de 190 millions de francs sur trois ans, dont 114 millions de francs sur le FNADT et 46 millions de francs sur le budget du secrétariat d'Etat à l'industrie, au titre des engagements de développement de la formation territoriale. Les départements du Calvados et de l'Orne, la région de Basse-Normandie seront bien sûr également sollicités pour participer au financement de cette action et des crédits FEDER seront mobilisés sur les zones couvertes par le DOCUP européen.

Je récapitule donc les principales mesures : réindustrialisation, programme de soutien à certains pôles d'activités existants et actions spécifiques pour les zones directement touchées par les restructurations de Moulinex.

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le ministre, vous avez bien voulu autoriser l'intégration, dans les comités de programmation des crédits de l'objectif 2 de l'Union européenne, des présidents des commissions permanentes des comités de massif et je vous en remercie. Mais je souhaite vous faire part de l'inquiétude de nombreux élus des territoires ruraux et de montagne s'agissant de la mise en œuvre de ces crédits d'objectif 2.

En effet, dans de nombreuses régions l'application de ce dispositif apparaît beaucoup plus complexe que celle de l'objectif 5 b, à la fois parce que les délais sont resserrés en raison des nouvelles règles mises en place par l'Union européenne pour les consommations de crédits et parce que les circuits font intervenir des comités départementaux d'instruction, des comités régionaux de programmation, eux-mêmes souvent doublés par des comités régionaux d'instruction qui refont parfois le travail du comité départemental d'instruction.

Les délais sont tels que nous nous interrogeons sur la capacité de l'Etat à assurer une bonne coordination dans la mobilisation des contreparties nationales. Je pense, entre autres, à des crédits du FNADT, du FNDS ou de tout autre politique financière de l'Etat, qui peuvent se révéler nécessaires dans le bouclage des tours de table.

Enfin, il serait bon d'apporter un soutien aux zones rurales de l'objectif 2 pour le montage des opérations. En effet, si les zones urbaines, les grandes agglomérations dans lesquelles se trouvent les quartiers défavorisés sont

parfaitement habituées aux procédures contractuelles avec l'Etat et disposent de services pour assurer le soutien logistique, ce n'est pas le cas des territoires ruraux et de montagne. Si nous voulons que les dossiers soient correctement montés pour ne pas être recalés lors des instructions ou des programmations, il faut donc que la logistique administrative apporte son soutien à ces territoires. Je souhaite en effet qu'ils bénéficient pleinement de ces aides, qui seront les dernières puisque le dispositif s'éteindra en 2006. Il serait dommage que la France soit obligée de restituer des crédits, comme cela va malheureusement être le cas dans certaines zones pour les fonds de l'objectif 5 b.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur Bouvard, la période précédente a été marquée par quelques insuffisances assez sévères en matière de gestion de ces fonds structurels, il faut bien le dire. On ne pouvait donc pas faire autrement que procéder à des changements dans la nouvelle période jusqu'en 2006.

M. Michel Bouvard. Je vous l'accorde !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Nous sommes donc dans un nouveau cadre réglementaire caractérisé par de profondes modifications. J'en citerai quatre : simplification de la gestion financière pour une simplification au niveau communautaire ; renforcement du partenariat pour construire des programmes partagés sur lesquels les partenaires pourront réellement se mobiliser ; renforcement du contrôle exigé par les autorités communautaires dès lors qu'il s'agit de la mise en œuvre de financements publics pour lesquels les services gestionnaires ont des obligations vis-à-vis des autorités et des citoyens ; enfin, nouveau cadre réglementaire pour renforcer la qualité du suivi, de la transparence et de l'évaluation de ces fonds structurels.

Evidemment, plusieurs types de décisions très précises portant sur les moyens humains et les dispositifs de gestion sont prises en conséquence de ces dispositions réglementaires. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la réunion que nous organisons le 26 novembre prochain avec le ministre de l'intérieur et la DATAR.

Je demanderai aux préfets de tout mettre en œuvre pour que les collectivités territoriales, notamment celles des zones de montagne que vous représentez, soient aidées, guidées de la phase de dépôt de leur projet jusqu'à sa recevabilité. Cela vaut évidemment pour toutes celles qui ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire – M. Balligand a beaucoup insisté sur ce point ce matin –,...

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... notamment les petites communes que vous connaissez bien.

M. Michel Bouvard. Merci !

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Monsieur le ministre, ma question concerne la structuration des pays. Les groupements d'intérêt public – GIP –, de développement local mis en place dans le cadre des pays, peuvent-ils assurer une maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes ou des groupements intercommunaux qui en sont membres ? Mon collègue Gilbert Meyer, député du Haut-Rhin, s'associe à cette question. Il l'avait d'ailleurs posée à votre prédécesseur au printemps, mais n'avait pas reçu de réponse.

Lors de l'examen du projet de loi Voynet, il apparaissait clairement que les GIP auraient la possibilité d'assumer une mission de maîtrise d'ouvrage. Cette orientation s'inscrivait d'ailleurs dans la philosophie générale du texte. Mais les différents documents publiés depuis laissent planer une incertitude sur la possibilité d'utiliser cette formule dans un cadre juridique précis. Il faut donc donner aux pays les moyens d'être les interlocuteurs pérennes, aptes à assurer le suivi des grands projets communs à tout un territoire, dont l'Etat souhaite disposer.

Pouvez-vous dès lors nous assurer que les GIP peuvent assumer directement la maîtrise d'ouvrage de certains projets, en accord bien entendu avec les communes ou les groupements intercommunaux qui en sont membres puisque c'est pour leur compte que ces opérations seraient réalisées ? Les pays doivent, en effet, pouvoir assurer la réalisation des opérations si la collectivité de base ne peut le faire elle-même. C'est une sorte de principe de subsidiarité à l'envers. Je souhaiterais avoir une réponse précise sur ce point juridique important.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En effet, monsieur Deniaud, la question de cette capacité juridique des GIP à assurer directement une maîtrise d'ouvrage dans le cadre du pays a été évoquée lors des débats parlementaires et même lors de la préparation de la loi. Vous avez plusieurs fois interrogé mon prédécesseur.

La volonté du législateur était d'éviter que le pays ne devienne un nouvel échelon administratif. On en a déjà beaucoup en France – c'est d'ailleurs une question pour l'avenir. Les débats parlementaires ont montré que le pays n'avait pas vocation à imposer de nouveaux transferts de compétences aux collectivités locales. Le pays est un lieu d'animation, de concertation, de contractualisation. C'est le cadre d'élaboration d'une stratégie de développement durable, mais la mise en œuvre de la charte de pays doit s'appuyer sur les organismes, les collectivités ou les opérateurs compétents pour réaliser les opérations nécessaires. Autrement dit, le pays a vocation à « faire faire », nous l'avons rappelé. Donc, la constitution éventuelle d'un GIP de développement local, qui est l'une des solutions proposées par le législateur pour organiser la contractualisation et permettre la gestion des crédits publics, ne remet pas en cause ce souci de subsidiarité.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Patrice Carvalho.

M. Patrice Carvalho. Monsieur le ministre, au moment où nous examinons ce budget, nous ne pouvons pas ne pas avoir en tête la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse. Il faut en tirer des leçons, notamment en matière d'aménagement du territoire. De ce point de vue, je veux saluer votre initiative d'organiser des tables rondes régionales sur les risques industriels durant la deuxième quinzaine de novembre. Je participerai, pour ma part, à celle qui aura lieu à l'université de technologie de Compiègne. La Picardie compte une quarantaine de sites à risques.

Mme Odette Grzegorzulka. C'est vrai !

M. Patrice Carvalho. Deux pôles chimiques se trouvent ainsi dans ma circonscription, dans la zone industrielle de Compiègne-Nord et à Ribécourt. Je ne partage pas la précipitation de quelques élus qui, après la catastrophe de Toulouse, ont réclamé la délocalisation des entreprises classées Seveso 2, au mépris des conséquences économiques et sociales qu'elle pourrait avoir. Paradoxalement, ce sont souvent les mêmes adeptes du libéralisme que l'on

n'a pas entendus lorsque s'est développée une urbanisation anarchique qui s'est rapprochée des sites à risque. Toulouse doit nous amener à agir, certes avec rapidité, mais aussi avec sang-froid. Ces rencontres régionales nous aideront sans doute à mieux définir les ripostes possibles. Je souhaite vous faire part, de ce point de vue, d'une expérience menée dans ma circonscription.

La commune de Ribécourt compte trois entreprises classées Seveso. Au cours de ces dernières années, les périmètres ont été modifiés à plusieurs reprises. En 1998, c'est tout le canton qui se voyait interdire toute perspective de développement. Paradoxalement, M. le préfet avait pourtant autorisé la rénovation sur place du collège situé en face d'une usine, initiative à laquelle je m'étais opposé. En fait, M. le préfet entraînait tout le monde à se déclarer favorable à la reconstruction de ce collège juste en face de l'usine.

Mme Odette Grzegorzulka. Scandaleux !

M. Patrice Carvalho. Avec les chefs d'entreprises, les organisations syndicales, les comités d'hygiène et de sécurité, nous nous sommes mobilisés pour travailler à la sécurisation maximale des entreprises installées en milieu urbanisé. Les chefs d'entreprises ont investi des sommes considérables pour diminuer le plus possible les dangers et être en mesure de neutraliser de façon optimale un éventuel accident. Nous avons ainsi obtenu une diminution du périmètre Seveso. C'est dans cette direction qu'il faut aller. Il faut aussi désormais interdire de nouvelles implantations en zone urbanisée et empêcher que l'urbanisation ne gagne les sites à risque. Monsieur le ministre, je souhaite connaître votre point de vue à ce sujet et les initiatives que vous comptez prendre dès 2002.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, c'est en effet, à la suite de la catastrophe de Toulouse que j'ai décidé de lancer des débats régionaux, dont le premier se tiendra dès demain matin à Marseille. Ils se succéderont jusque vers le 5 décembre, et s'achèveront par un débat national, le 11 décembre. Le Gouvernement compte bien tirer des conclusions, non seulement en termes d'organisation, mais aussi en termes réglementaire et législatif, de l'ensemble des propositions qui seront faites lors de ces débats.

Plusieurs questions se sont posées à la suite de la catastrophe de Toulouse, notamment celle de la cohabitation entre un urbanisme dense et des usines à risque. Malheureusement, l'urbanisation a parfois rattrapé des usines qui étaient auparavant isolées. C'est le cas évidemment de Toulouse, mais aussi du tiers ou de la moitié des usines Seveso, qui sont 1 249 en France. Il y aura bien sûr des responsabilités à rechercher et, éventuellement, des changements législatifs à opérer.

Cela dit, il n'est pas question pour nous de déménager les usines à la campagne, comme certains l'ont suggéré rapidement – cela ne veut rien dire –, voire dans des pays étrangers – cela voudrait dire encore moins de choses. La première sécurité que nous cherchons, en renforçant les règles de sécurité dans ces établissements, c'est la sécurité des travailleurs, qui sont les premiers touchés, les premières victimes en cas d'accident très grave.

La bonne solution consiste donc à élever le niveau de sécurité au sein de ces entreprises en associant à cette démarche non seulement les syndicats, mais aussi les CHSCT, dont la compétence pourrait être élargie, et qui pourraient disposer d'un droit d'interpellation, ou les DRIRE, dont le métier est lié à la sécurité interne aux entreprises.

Les débats auront donc lieu à partir de demain jusqu'au 5 décembre, puis nous en tirerons les conclusions. Le Gouvernement prendra des décisions. Soyez-en assuré !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier.

M. Jean-Claude Sandrier. Monsieur le ministre, le département du Cher a bénéficié depuis 1997 de deux CIADT et d'un comité interministériel exceptionnel concernant le bassin de Bourges et celui de Vierzon. En impulsant des projets de développement pour le Cher, le Gouvernement montre ainsi son souci d'aider un territoire très durement touché par la restructuration des industries d'armement.

Je pourrais également ajouter les choix affirmés dans le contrat de plan Etat-région concernant le rail, avec : l'électrification de la ligne Tours-Vierzon ; la réalisation du train pendulaire Paris-Toulouse ; l'ouverture à Vierzon de trois voies de 750 mètres dévolues aux trains de fret ; le partenariat avec les ports de l'Atlantique par la création d'un port sec à Vierzon. Ces choix témoignent des efforts importants du Gouvernement en faveur du rail, de la sécurité et de la préservation de l'environnement.

Ce sont des bases solides pour relancer le dynamisme du département du Cher. Dans les zones en difficulté, l'Etat représente un repère indispensable en matière d'égalité de traitement et de cohésion sociale. C'est également un des tout premiers employeurs.

Mais, alors que des investissements structurants sont entrepris, certains services publics ou entreprises publiques limitent leurs activités et leurs effectifs. Une telle attitude pénalise les habitants du département du Cher – et sans doute de beaucoup d'autres départements – et brouille le message du Gouvernement sur sa volonté d'assurer un aménagement équilibré du territoire.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaiterais connaître les intentions du Gouvernement pour que les zones en difficulté, notamment celles qui sont éligibles au fonds structurel européen, puissent être préservées de toute suppression d'emplois et d'activités dans les services et les entreprises publiques.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, un moratoire portant sur la fermeture des services publics en milieu rural a été décidé voilà huit ans. Sa levée fut décidée par le CIADT du 15 décembre 1998, puis confirmée pendant l'année 2000.

Les effets de ce moratoire furent en réalité très limités, parce que la plupart des services publics sont installés dans des communes plus importantes que celles qui étaient visées et parce qu'il n'a pas accéléré les restructurations des services.

Nous avons toujours la volonté d'assurer à chacun un égal accès à des prestations de service public de même qualité. Les services publics eux-mêmes doivent adapter leur dispositif aux évolutions socio-démographiques de la population. D'ailleurs, le recensement a montré que, depuis dix ans, la situation avait bougé.

Nous avons décidé, à la suite du CIADT du 15 décembre 1998, d'instaurer une concertation sur les projets de réorganisation des services publics. La loi Voinet du 25 juin 1999 en a renforcé les modalités. Deux décrets ont accru le rôle des préfets en matière de coordination et, au niveau central, la DATAR est chargée d'une mission de coordination des projets territoriaux.

Le 9 juillet 2001, date du dernier CIADT, nous avons décidé de poursuivre l'effort pour renforcer la présence et la qualité des services publics de proximité. Les usagers ne doivent pas souffrir de la complexité des circuits administratifs. Les maisons des services publics constituent une bonne solution. Celles-ci rendent une pluralité de prestations et réunissent ou représentent une multiplicité de partenaires. Cette forme de proximité doit progresser encore, car, pour être efficace, les agents doivent être polyvalents. Plusieurs mesures pourraient être prises en faveur de ces organismes afin de renforcer les échanges de bonne pratique et d'accentuer la mutualisation des expérimentations. Un appel à projets, doté de 10 millions de francs, a été lancé pour subventionner les maisons des services publics les plus innovantes. Ainsi pourrions-nous les montrer en exemple. Elles participent à l'évolution des territoires qui sont en intercommunalité, en pays ou en communauté de communes.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Dominique Caillaud.

M. Dominique Caillaud. Monsieur le ministre, dans le cadre du débat général, à l'appel de certains collègues, vous avez abordé la possibilité, pour nos territoires, d'avoir accès, à un coût abordable, aux communications à haut débit.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Oui.

M. Dominique Caillaud. Vous nous avez répondu que, pour les 20 % ou 25 % de territoires non raccordés et écartés de ce haut débit, vous proposiez la création d'un fonds spécial, au travers de la Caisse des dépôts, destiné à financer à taux réduit, sur trente ans, ces raccordements.

Pour reprendre le titre d'une émission télévisée, j'ai envie de vous demander, monsieur le ministre : « Est-ce votre dernier mot ? » Si oui, vous avez perdu. Vous avez perdu la confiance de ces territoires, parce que ce n'est pas la bonne solution. Peut-on parler d'un aménagement du territoire équilibré lorsque 80 % du territoire sont équipés gratuitement et que les 20 % autres, les plus défavorisés, doivent s'offrir ces raccordements sur le haut débit en empruntant sur trente ans ? Nous savons que ce sont des équipements stratégiques. Il faut savoir saisir l'occasion, non pas de resserrer les écarts entre territoires, mais au moins d'éviter qu'ils ne se creusent.

Monsieur le ministre, quelles mesures volontaristes comptez-vous prendre pour que l'équité soit maintenue entre tous les territoires, tant en termes de délais que de coût ? Souhaitez-vous, dans ce dernier domaine, intervenir auprès de France Télécom pour que les forfaits de tarification à durée indéterminée sur les accès internet soient enfin comparables aux tarifs des autres pays européens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je veux d'abord vous confirmer, monsieur le député, que notre objectif, à la suite du CIADT du 9 juillet, est bien le haut débit pour tous à échéance de cinq ans.

Nous avons donc mandaté la Caisse des dépôts et consignations pour créer ce fonds de développement de l'accès au haut débit. C'est important, puisqu'elle y consacrera tout de même, sur ses fonds propres, environ 1,5 milliard de francs.

De plus, nous avons décidé de mobiliser les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts pour proposer aux collectivités locales des prêts à taux préférentiel sur

trente ans. Ces dernières devront, certes, s'endetter. Mais celles où les liaisons à haut débit sont déjà disponibles, même dans les zones plus urbanisées ou plus organisées, ont participé pour la plupart à son installation...

M. Dominique Caillaud. Pas toujours ! Toutes ne le peuvent pas.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... avec des plans d'ailleurs différents selon la technologie choisie – le câble, l'ADSL, ou la boucle locale radio, que sais-je ? Car vous connaissez le problème du haut débit : il est assez facile de construire ce qu'on appelait naguère les « autoroutes de l'information », mais elles ne vont pas jusque chez le particulier. Le plus compliqué, c'est le dernier kilomètre. C'est là que des étranglements peuvent se produire.

M. Dominique Caillaud. Exact.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La plupart des villes ou des collectivités territoriales ont déjà fait des efforts en ce sens.

Pour autant, on ne peut parler d'inéquité au détriment des zones qui sont actuellement peu ou pas servies. L'Etat, via la Caisse des dépôts et consignations, fait un effort, mais, bien sûr, nous demandons aux collectivités de participer elles aussi.

Le processus est en cours. Nous avons demandé aux directeurs régionaux de la CDC de se mobiliser pour guider et accompagner les projets des collectivités. Comment ? Par des prises de participation dans les SEM, les SA à hauteur de 10 %, par des prêts à taux préférentiel – 3,95 % sur trente ans, ce qui n'est pas très cher – et par des crédits destinés à financer l'ingénierie des projets.

Un comité de pilotage se met en place, sous l'animation de la DATAR, auquel les collectivités défavorisées pourront faire appel dans les cinq ans à venir. J'espère que ce sera le plus vite possible, car le haut débit se développe. On peut toujours se brancher sur France Télécom, dont les tarifs ne sont pas aussi concurrentiels que ceux des autres opérateurs. France Télécom est une entreprise de service public qui doit faire face à la concurrence en matière d'accès à l'internet. C'est une grande entreprise internationale, qui propose plutôt l'ADSL, parce que c'est une technologie qu'elle a mise au point. Est-ce le meilleur haut débit ? C'est au client de choisir, car la concurrence joue.

M. le président. La parole est à M. Yves Coussain.

M. Yves Coussain. Monsieur le ministre, lors de ce fameux CIADT du 9 juillet dernier, il a été question de haut débit, mais aussi de téléphonie mobile. On avait annoncé que 1 480 communes non encore desservies le seraient, ce qui entraînerait un coût de 1,4 milliard, réparti à parts égales entre l'Etat, les collectivités territoriales concernées – c'est-à-dire les conseils généraux – et les opérateurs.

Cinq mois plus tard, en fait, rien ne s'est passé, ou presque. En effet, le secrétaire d'Etat à l'industrie a déclaré récemment que les opérateurs, satisfaits des nouvelles conditions d'attribution des licences UMTS, étaient prêts à consentir un effort supplémentaire. Seulement, il est resté muet sur l'engagement de l'Etat.

Monsieur le ministre, couvrir l'ensemble du territoire et rendre la téléphonie mobile accessible aux territoires non rentables financièrement, est-ce bien une ambition d'aménagement du territoire ? Si oui, cela ne relève-t-il pas de la responsabilité politique et financière de l'Etat ?

J'en reviens aux propos de mon collègue Caillaud. Est-il normal de faire payer aux collectivités territoriales les plus pauvres le service dont les collectivités les plus

riches disposent gratuitement ? L'Etat, avec la manne – certes réduite – de l'UMTS, ne doit-il pas assurer son obligation régalienne d'égalité entre tous les territoires ? En d'autres termes, la couverture des territoires ruraux à faible densité doit-elle être abandonnée à la logique du marché et des opérateurs, ou doit-elle être intégrée à une volonté d'aménagement et de développement durable des territoires ?

Les départements concernés sont obligés de payer en raison de la carence de l'Etat. Ils vont devoir inscrire leur participation au financement de ces équipements. Par exemple, mon département, le Cantal, envisage d'inscrire 4 millions de francs, ce qui est considérable compte tenu de son potentiel financier. Comment serons-nous accompagnés par l'Etat ?

Quelle sera la participation des opérateurs, lesquels seraient prêts à consentir un effort supplémentaire à celui qui avait été prévu lors du CIADT de juillet dernier ?

Monsieur le ministre, il est urgent d'obtenir des réponses concrètes. Comment seront mises en œuvre les décisions du CIADT qui s'est tenu sous la présidence de M. le Premier ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, d'ici à trois ans – encore plus rapidement que pour le haut débit –, la couverture de tout le territoire sera réalisée pour la téléphonie mobile.

L'Etat et les opérateurs apportent 900 millions de francs. Ce n'est pas rien, même si les collectivités locales sont sollicitées à hauteur de 500 millions de francs, à parité avec l'Etat. Il est même possible de recourir à des fonds communautaires.

Le dispositif se met en place. Les préfets de région ont déjà reçu les modalités de définition des zones restant à couvrir. Il faut évidemment connaître les zones d'ombre – ou la « fracture numérique » –, qu'il s'agisse du haut débit ou de la téléphonie mobile. La circulaire d'application est actuellement à la signature des trois ministres concernés : l'intérieur, l'industrie et le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Les élus doivent définir les cartes d'implantation dans le respect des objectifs du Gouvernement. Concernant les chiffres avancés pour la couverture territoriale en téléphonie mobile, l'ART parle de 80 % et le Gouvernement d'un peu plus de 90 %. Ce qui compte, c'est ce que perçoivent les élus que vous êtes. Les enquêtes de terrain peuvent se poursuivre. Pour l'instant, dans le rapport préparé par le Gouvernement sur ces zones d'ombre, nous avons publié une carte évolutive disponible sur un site Internet à haut débit, www.telecom.gouv.fr. Le Massif central, monsieur le député, est désigné comme zone prioritaire. Nous disposons déjà de dix-neuf cartes départementales qui, doivent être confirmées par les exécutifs locaux.

Un comité national de suivi a été constitué pour veiller à la mise en œuvre de la volonté du Gouvernement. Les associations d'élus y seront évidemment associées et l'extension de la couverture devrait commencer dès l'année prochaine.

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre.

M. Francis Delattre. Monsieur le ministre, vos attributions présentent un aspect « aménagement du territoire » et un aspect « environnement ».

M. Philippe Duron. Et un aspect « développement durable » !

M. Francis Delattre. Ma question s'organisera donc autour de ces deux axes.

Ayant en charge l'aménagement du territoire, vous vous intéressez aux grandes implantations, en particulier aux implantations aéroportuaires. A ce titre, vous devez participer demain à un conseil restreint qui examinera l'éventualité d'un troisième aéroport.

Maintenant que vous êtes ministre, j'imagine que vous ferez en sorte de respecter l'engagement du Gouvernement, qui avait accepté le doublement des pistes de Roissy moyennant la limitation du nombre des passagers à 55 millions par an. Cet engagement peut paraître virtuel, dans la mesure où l'on ne connaît pas tous les développements techniques possibles, notamment l'évolution de la capacité des avions.

En tout cas, ce qui est bien réel, c'est qu'on compte aujourd'hui 500 000 mouvements d'avions par an. Avec le doublement des pistes, ce sont deux millions d'habitants des zones urbaines qui seront survolés par les avions de Roissy. Comme la capacité d'Orly est limitée en raison du processus de « bourgétisation » qui le touche, Roissy va devoir accueillir sur le Grand Bassin parisien l'essentiel du développement aérien dans les dix ans qui viennent. Peut-être pouvez-vous nous indiquer, à la veille de cette réunion, quelle sera votre position sur l'éventualité d'un troisième aéroport dans le Grand Bassin parisien ?

Je me souviens que vous avez soutenu ici avec beaucoup de fougue une proposition de loi instaurant un couvre-feu. Nous étions tous d'accord, car il convenait d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur ce problème de santé publique, les riverains des aéroports ayant droit, eux aussi, à une plage de silence pour se reposer. Mais nous étions d'accord aussi pour considérer qu'une loi n'était pas nécessaire pour imposer aux aéroports certains horaires de fonctionnement et que le pouvoir réglementaire y suffisait.

Or il se trouve qu'aujourd'hui c'est vous qui détenez le pouvoir réglementaire, s'agissant d'un problème de santé publique, d'environnement et d'aménagement du territoire. Qu'allez-vous donc faire pour que la proposition de loi que vous avez défendue avec beaucoup d'enthousiasme, il y a quelques mois, puisse entrer en vigueur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur Delattre, vous connaissez parfaitement les données du problème, et je vais me contenter de redire la position que j'ai toujours défendue.

M. Francis Delattre. Mais maintenant, vous êtes ministre !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il n'empêche que mes convictions demeurent, monsieur le député.

Un leurre avait été lancé dès les années 1996-1997. On avait dit aux habitants, et notamment aux riverains de Roissy, qui sont en effet des centaines de milliers, qu'avec un nouvel aéroport « en région parisienne » – et pas « en Ile-de-France », bien sûr, c'eût été trop provocateur –, ils auraient la paix, que c'en serait fini de la croissance de Roissy. Le Gouvernement que vous souteniez à l'époque avait, en fait, décidé le doublement de Roissy !

M. Francis Delattre. Ah ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Tout à fait. Rappelez-vous les décrets pris par M. Pons au mois de mai 1997 – retenez bien cette date. En fait, il avait tranché. M. Gayssot a certes organisé une concertation, mais il était obligé, sous peine

de faire condamner l'Etat à payer des pénalités de retard dans le commencement des travaux, de confirmer la décision du gouvernement précédent.

Cela dit, maintenant, où en sommes-nous ?

M. Francis Delattre. Oui, regardons l'avenir !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il y a eu un débat public, qui a été très fourni, et où les points de vue les plus contradictoires ont pu s'exprimer. On s'est interrogé sur la nécessité d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire en France. Moi-même je me suis fortement interrogé, parce qu'elle ne m'apparaît pas clairement, sachant que la seule source de prévision de trafic à l'horizon 2020 est celle de la direction générale de l'aviation civile. Celle-ci estime que sur les plates-formes parisiennes, il y a actuellement 70 millions de passagers et qu'en 2020 il y en aura 140. Personnellement, je n'en suis pas sûr. Le monde a changé depuis un an, il faudrait s'en apercevoir. Ces changements sont-ils conjoncturels ou structurels ? Certains facteurs m'amènent à prévoir l'augmentation du coût du transport aérien. D'abord pour des raisons de sécurité. Je pense que toutes les compagnies aériennes vont vouloir faire aussi bien que El Al. Ensuite, pour des raisons d'assurances. Les compagnies d'assurances se « répandent » dans les journaux économiques et prévoient la hausse des polices d'assurance pour le transport aérien. Enfin, parce qu'au moins pendant un certain temps, les gens vont s'interroger sur ce mode de transport.

Quel sera, en 2020, le transport aérien en Ile-de-France ? Je n'en sais rien. C'est pourquoi je souhaiterais qu'on dispose de plusieurs études « contradictoires », plutôt que de la seule source de renseignements fournis par la DGAC – même si celle-ci, qui fait partie du service public, a évidemment voix au chapitre.

De toutes façons, le problème ne se pose pas dans ces termes. A Roissy, il y a trop de bruit et beaucoup d'avions la nuit. C'est d'ailleurs pourquoi, dans ma proposition de loi, j'avais envisagé un couvre-feu. J'espère que cette proposition de loi fera son chemin et sera examinée bientôt par le Sénat. Mais je ne désespère pas non plus de convaincre mes collègues du Gouvernement de dévier le fret – essentiellement assuré la nuit – à Vatry, comme le demandent d'ailleurs certains députés qui sont vos amis de l'opposition.

M. Francis Delattre. D'accord !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il faut faire en sorte qu'il y ait enfin un couvre-feu à Roissy, car ce serait une mesure d'apaisement pour les riverains.

M. Francis Delattre. Un décret suffit !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Non, il faut aussi convaincre l'Aéropostale et FEDEX de s'installer là-bas. Et pour cela, quelques milliards pourraient être nécessaires. La question mérite en tout cas d'être étudiée.

Mais supposons que les chiffres de la DGAC soient les bons. En 2001, il y a à peu près 70 millions de passagers sur les deux plates-formes parisiennes. En 2020, il y en aurait 140 millions. Or la construction d'un nouvel aéroport, où qu'il soit, dans la Somme ou ailleurs, peut prendre une quinzaine d'années. Mettons donc qu'il soit construit en 2015. Si l'on suit la DGAC, quel serait à cette date le nombre de passagers potentiels dans la région parisienne ? Si l'on retient le chiffre de 140 millions en 2020, on peut l'estimer à 110 millions en 2015. Entre les 70 millions de passagers actuels en Ile-de-France et les 110 millions de 2015, on aurait donc 40 millions

de passagers supplémentaires dans les années qui nous séparent de la mise en service du nouvel aéroport. Que faire d'eux ?

M. Francis Delattre. C'est une vraie question !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Moi, j'ai des réponses.

M. Francis Delattre. Oui, je sais, le TGV et autres...

M. le président. Nous nous en tiendrons là pour l'instant, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Et je pourrais vous en parler pendant une heure.

M. le président. Je n'en doute pas, monsieur le ministre. *(Sourires.)*

M. Jean-Yves Gateaud. Ce serait intéressant !

M. le président. Et cela intéresse tout le monde. Mais il nous faut terminer l'examen des crédits du budget de l'aménagement du territoire.

Nous passons aux questions du groupe Démocratie libérale et Indépendants.

La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre, ma question porte sur la localisation de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME. Voilà plus de dix ans maintenant que la décision de décentraliser l'ADEME à Angers a été prise. Et cette décision a été confirmée par les différents gouvernements qui se sont succédé. De nombreux salariés de l'ADEME se sont donc décentralisés à Angers mais de grandes inquiétudes demeurent. D'après ce que l'on entend, il semblerait en effet que le président et le directeur général de l'ADEME fassent quelques difficultés pour partir en province.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Pas du tout !

M. Marc Laffineur. Sans doute par méconnaissance de la qualité de vie de l'Anjou, qui jouit d'un environnement pourtant particulièrement attractif, monsieur le ministre...

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Absolument !

M. Marc Laffineur. En outre, des TGV permettent de rejoindre Paris toutes les heures en une heure et demie. Des terrains ont été mis à la disposition de l'ADEME par la ville d'Angers afin de construire des immeubles en plein centre ville, prêts à recevoir l'ensemble des agents de l'ADEME. Or la construction est reportée de mois en mois.

Monsieur le ministre, faut-il voir dans les hésitations que l'on prête au président et au directeur général de l'ADEME de venir s'installer à Angers la raison de ce report ? Ou bien l'explication est-elle politique et traduit-elle une volonté de revenir sur les décisions de décentralisation prises par vos prédécesseurs ? J'attends une réponse précise. Si la décision de décentraliser l'ADEME est maintenue, à quelles dates sont prévues le début et la fin du chantier pour la construction du bâtiment ? Je le répète, cela fait maintenant de nombreuses années que la ville garde libre un terrain en face du château et attend...

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, pour connaître personnellement le président et le directeur général de l'ADEME je puis vous assurer qu'ils ne sont pas du tout opposés, bien au contraire, à ces déconcentrations à Angers.

M. Marc Laffineur. Ce n'est pas certain !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Si, car ils connaissent déjà cette ville dont vous avez si brillamment vanté les charmes et que je connais moi-même aussi. Je m'y suis d'ailleurs rendu il y a un mois et demi et je sais qu'Angers a un projet très intéressant en matière de développement durable, dans le cadre de l'Agenda 21. Il s'agit de faire participer les citoyens à des décisions concernant notamment les transports et le bruit.

J'espère vous avoir complètement rassuré, monsieur Laffineur, sur la volonté des deux dirigeants de l'ADAME de déconcentrer, de décentraliser ou de délocaliser, comme on le disait du temps de Mme Cresson...

M. Marc Laffineur. En effet !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... qui n'avait pas eu beaucoup de chance sur ce point.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Elle avait pourtant raison !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En effet, madame Pérol-Dumont ! Et nous allons poursuivre dans cette voie avec l'ADEME et d'autres agences. J'en ai d'ailleurs parlé ce matin.

L'estimation globale du projet est de 150 millions de francs. Son financement sera assuré par un emprunt réduit, compte tenu des provisions faites par l'ADEME. Sur les dates, sachez que le permis de construire a été délivré, que l'appel d'offres de travaux a eu lieu en septembre dernier, que la pose de la première pierre est prévue pour fin 2001 ou au début de 2002 et la mise en service du bâtiment pour septembre 2003.

L'ADEME s'inquiète toutefois du résultat de l'appel d'offres à venir dans la mesure où le montant des offres reçues s'élève à 185 millions de francs hors taxes alors que le maître d'œuvre avait estimé le coût à 102 millions de francs hors taxes. Il faut donc que le conseil d'administration du 16 novembre prochain décide la reprise des études pour rentrer dans l'enveloppe financière et éviter ainsi une dérive financière. En tout état de cause, l'ADEME considère que le point de non-retour est dépassé, compte tenu des besoins des services d'Angers, actuellement répartis sur six implantations différentes. Pour terminer, sachez qu'un plan d'accompagnement social est prévu car il n'est pas question de forcer les agents de l'ADEME, aujourd'hui située dans le 15^e arrondissement, à quitter Paris s'ils ne le souhaitent pas. Ayez confiance, monsieur le député. Tout se passe bien et nous mènerons cette opération jusqu'à son terme.

M. le président. La parole est à M. Paul Patriarche.

M. Paul Patriarche. Monsieur le ministre, j'ai déjà eu l'occasion de poser cette question par deux fois : la première, lors de l'examen du projet de loi relatif à l'aménagement durable du territoire, et la seconde, à l'occasion de la dernière séance des questions d'actualité du mois de juin dernier. Mais je n'ai jamais obtenu le moindre commencement de réponse. Aussi, vous me permettrez de la poser à nouveau.

Si 80 % des Français vivent en milieu urbain, plus de 20 % de la population française préfère, aux lumières, au bruit et à la pollution des villes, la sérénité campagnarde. Au moment où de nombreux Français aspirent à un autre horizon que celui du béton, et où l'émergence des nouvelles technologies permettra une déconcentration de certains emplois, il est paradoxal que l'Etat se désintéresse de ses missions premières en obligeant, faute d'infrastructure

publiques, des millions de Français qui vivent en milieu rural à migrer inexorablement vers les centres urbains.

Ces familles voient les services publics fermer les uns après les autres – j'en ai fait l'expérience. L'école disparaît, puis la poste. Viennent ensuite les « redéploiements », qui se traduisent par une disparition des autres services de l'Etat, comme les brigades de gendarmerie, les perceptions. Ce phénomène de désertification est bien connu des élus du milieu rural.

A l'occasion du débat sur les lois d'aménagement du territoire et de simplification de la coopération intercommunale, le Gouvernement a décidé la fin du moratoire sur les services publics. Aujourd'hui, cette politique conduit à l'émergence de déserts administratifs.

Comment attirer des entreprises en l'absence de services publics ? Comment retenir les familles ? Comment assurer l'accès aux mêmes services publics à tous les Français.

Aujourd'hui, à défaut d'être en mesure de proposer une alternative crédible pour tous les Français, l'Etat pratique la politique du tout au rien : soit il accepte de maintenir sous perfusion un service public pour un temps que chacun sait compté, soit il déserte, ne proposant aucune alternative aux populations rurales.

Or, les missions régaliennes de l'Etat imposent aux services publics d'aller au-devant des Français et non aux Français de s'adapter au nouveau rythme imposé par l'administration. La population qui vit en milieu rural ne se satisfait pas d'un service public au rabais et de plus en plus éloigné.

Vous avez affirmé à plusieurs reprises en commission qu'il fallait équilibrer le territoire pour un développement durable. Je souhaiterais que cette formule, que vous semblez affectionner, ne reste pas un vœu pieux. Dès lors que vous avez mis fin au moratoire, quelles formules nouvelles allez-vous proposer ? De quels moyens disposez-vous pour faire en sorte que l'administration et ses services publics s'adaptent aux besoins des populations qui souhaitent vivre en milieu rural ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, j'ai déjà répondu à l'un de vos collègues sur les maisons des services publics.

M. Paul Patriarche. Ce n'est pas la même chose !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En effet, et je vais compléter ma réponse en me référant à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de Mme Voynet.

Cette loi renforce les modalités de concertation sur les décisions de réorganisation ou de suppression de services qui sont susceptibles de prendre certains grands organismes de services publics. Au niveau central, la DATAR est chargée d'une mission de coordination des projets territoriaux. Deux circulaires du Premier ministre précisent ce dispositif.

Je réaffirme ici le principe de l'égal accès de tous à des prestations de qualité. Les services publics doivent donc adapter leur dispositif aux évolutions importantes de la population que le dernier recensement a mis en lumière. Sachez, monsieur Patriarche, qu'à la suite de votre interpellation, je vais « remotiver » les préfets que je dois rencontrer la semaine prochaine. Il est vrai que les choses traînent un peu depuis la réunion qui s'était tenue avec eux le 20 septembre.

M. Paul Patriarche. Oui !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Vous avez raison d'insister sur ce sujet.

Deux circulaires du Premier ministre aux ministres, d'une part, aux préfets, de l'autre, en date du 7 juillet 2000, fixent les modalités pratiques de coordination de l'évolution territoriale de l'ensemble des services publics. A ce jour, aucun dossier n'a été transmis par les préfets pour arbitrage aux ministres concernés. Il y a donc là un retard tout à fait préjudiciable. Nous sommes d'accord avec vous. Nous apporterons une grande attention aux mesures d'accompagnement de la réforme de telle manière que le service rendu aux usagers ne soit pas altéré et même qu'il soit encore amélioré.

Je peux vous indiquer les organismes publics qui disposent déjà d'un contrat de plan ou de service public ou d'un cahier des charges approuvé par décret. Il s'agit de l'ANPE, d'EDF, de France Télécom, de GDF, de La Poste et de la SNCF.

M. Paul Patriarche. Et l'éducation nationale ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Bien sûr ! Les organismes publics qui devront soit élaborer un plan triennal global et inter-communal, soit conclure un contrat de plan ou de service public sont l'ANVAR, la Banque de France et l'ONICEF – donc l'éducation nationale, monsieur Patriarche.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

I. – Aménagement du territoire

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Aménagement du territoire et environnement : I. – Aménagement du territoire ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : moins 4 833 722 euros ;

« Titre IV : moins 6 485 633 euros. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 269 230 000 euros ;
« Crédits de paiement : 74 137 000 euros. »

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.
(La réduction de crédits du titre III est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits du titre IV est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement concernant l'aménagement du territoire.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale concernant l'enseignement professionnel.

La parole est à M. Jacques Guyard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à l'enseignement professionnel, mes chers collègues, je veux d'abord me féliciter de la possibilité, tellement rare dans cette enceinte que j'en ai personnellement l'occasion, de débattre spécifiquement de l'aspect « enseignement professionnel » du budget du ministère de l'éducation nationale. Nous avions déjà fait part de notre satisfaction lors de votre nomination au mois de mars 2000, au poste de ministre délégué chargé des enseignements professionnels.

La discussion d'un budget de l'enseignement professionnel – qui est d'ailleurs excellent, je le précise d'emblée – est en effet une occasion privilégiée de discuter du contenu de cet enseignement, de ses orientations et même, plus généralement, de la professionnalisation des enseignements délivrés par l'éducation nationale. En effet, si nous sommes attachés à l'unité de l'éducation nationale, y compris pour les enseignements du second degré, il est indéniable que la dimension professionnelle est majeure et que les tendances naturelles à la marginaliser doivent être combattues.

L'enseignement professionnel est nécessaire tant à notre économie qui a besoin de professionnels compétents, bien formés et restant pointus dans leur domaine, qu'aux jeunes dont l'intelligence abstraite n'est pas le point fort et qui trouvent dans les formations à démarche professionnelle les satisfactions de nature à les encourager à continuer leurs études. A cet égard, je suis très heureux que vous ayez tenu à développer dans les lycées professionnels aussi les sections « art et culture » ; votre volonté participe de la même démarche de valorisation des intelligences concrètes et sensibles à la beauté des choses.

Enfin, de manière plus large, l'enseignement professionnel est nécessaire à la réussite scolaire. J'ai ainsi beaucoup apprécié le débat que vous avez ouvert sur le collège. Quand 70 % des professeurs certifiés de moins de trente-cinq ans soulignent que le collège unique ne permettra pas d'offrir une issue à tous les jeunes, c'est une donnée dont il faut tenir compte.

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. En effet, ce sont justement ces professeurs qui sont dans les collèges les plus difficiles.

Je constate avec plaisir que nous pourrions élargir le consensus de l'Assemblée nationale sur le sujet, mais à condition que le collège reste unique et que l'on ait la volonté de ne pas hiérarchiser les filières en diversifiant les pédagogies. Il faut diversifier, on peut parfaitement le faire, avec la volonté de ne pas hiérarchiser les filières.

Je suis également heureux de ce débat parce qu'il tombe une année exceptionnelle. Alors que, depuis près de vingt ans, l'enseignement professionnel connaissait une baisse réelle de ses effectifs, la tendance vient d'être inversée. En l'occurrence, je vise le flux d'entrées, seul critère fiable pour évaluer la part de l'enseignement professionnel dans l'éducation nationale. Or la baisse réelle de ce flux a

longtemps été masquée par l'une des créations les plus positives des gouvernements de gauche, à savoir le bac professionnel.

Ainsi, la prolongation des études – CAP, BEP – vers le baccalauréat professionnel a permis de maintenir globalement les effectifs des enseignements professionnels, tout en motivant d'ailleurs très fortement tant les élèves que les professeurs. Cette remarquable mesure a cependant dissimulé la réalité de la baisse des flux à l'entrée dans l'enseignement professionnel, qui n'est pas bonne pour le pays quand elle se prolonge trop longtemps, car celui-ci a besoin de professionnels. Et encore faut-il que l'engagement dans cette filière ne finisse pas par un blocage à la sortie, mais permette des évolutions, des promotions par des passerelles organisées.

Au cours des dernières années, ce mouvement s'était accéléré de manière inquiétante puisque la baisse avait représenté les 20 000 élèves en 1999 et près de 30 000 en 2000. Je salue donc, monsieur le ministre, le travail de motivation mené dans l'opinion qui a permis à la rentrée de 2001 de marquer un renversement de cette évolution assez dramatique pour l'enseignement professionnel et, plus largement, pour le pays. En effet, nous avons enregistré 10 000 entrées supplémentaires en seconde professionnelle et en première année de CAP. Cela constitue un message de confiance essentiel.

Mais ce renversement de tendance n'est pas tombé du ciel. Il procède en fait de la reconnaissance accordée aux enseignants qui ont bénéficié du statut de professeur de lycée professionnel, de l'alignement sur les maxima horaires des professeurs du second degré en général, de l'aide au recrutement que vous avez mise en place. En effet, pour encourager les personnes issues du monde professionnel à venir dans les IUFM, il fallait leur assurer une prise en charge matérielle importante. Vous l'avez fait puisque vous leur avez alloué 11 250 francs par mois, ce qui n'est pas une petite somme. Ainsi, nous avons pu avoir de vrais professionnels dans ces lycées, où ils sont indispensables – le seul recrutement d'étudiants pour faire des professeurs de lycées professionnels n'étant pas une démarche efficace.

En ce qui concerne les créations de postes, il convient de souligner la grande part que vous avez prise dans le très gros effort de créations de postes que consent ce budget en faveur de l'éducation nationale : depuis 1997, les enseignants professionnels ont en effet bénéficié de 6 280 créations de postes.

M. Germain Gengenwin. Presque autant que d'élèves !

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Je rappelle qu'aucun n'était intervenu de 1993 à 1997. Ces chiffres résument assez bien la différence entre deux politiques de l'enseignement professionnel.

Même si les créations de postes y sont beaucoup moins nombreuses, un effort est également consenti en faveur du développement des CFA publics. J'y tiens assez personnellement, car il me semble important que l'éducation nationale soit présente dans le domaine de l'apprentissage. La mise en place de vingt coordinateurs pédagogiques supplémentaires est donc une bonne démarche pour donner à ces centres de formation d'apprentis de l'éducation nationale toute leur efficacité. Il convient d'ailleurs d'y ajouter la hausse de 30 % des indemnités des chefs de travaux. En effet, tous ceux qui connaissent bien les lycées professionnels savent combien le chef de travaux est l'homme de l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur et combien son travail doit être reconnu. Tous ceux qui exercent correctement leur activité, en fait la

quasi-totalité, travaillent beaucoup. Dans ce domaine, on ne se pose pas la question du maximum de service des enseignants.

Je mentionne également, pour le plaisir, la solution d'un problème pour lequel je me battais déjà dans une existence antérieure lorsque j'exerçais des fonctions syndicales. Je veux parler des PLP bi-admissibles, pour lesquels j'ai commencé à intervenir, en tant que syndicaliste, aux alentours des années 64-65. Je vous remercie donc, monsieur le ministre, d'avoir réglé ce problème qui était certainement l'un des plus beaux serpents de mer que l'éducation nationale ait connu.

Bref, je relève des efforts manifestes en faveur des personnels, en faveur de l'encadrement pédagogique, ainsi que des efforts pour encourager les régions à rénover les équipements, car il faut aussi des équipements de qualité.

Cet effort pour l'enseignement professionnel touche également, il faut le souligner, l'enseignement supérieur, car la professionnalisation des enseignements supérieurs procède de la même démarche. Je salue ainsi le travail accompli pour la mise en place des licences professionnelles qui constituent une vraie mutation dans notre enseignement supérieur : 182 licences professionnelles sont aujourd'hui habilitées. Elles touchent désormais plus de 5 000 étudiants et elles entrent dans la culture de l'enseignement supérieur. Le travail avait été bien commencé avec les DUT, les IUP, les masters, les DESS, mais il fallait poursuivre. De ce point de vue, la licence était le point faible de la professionnalisation des enseignements supérieurs.

Sur le plan pédagogique, un effort est accompli pour que les élèves se sentent pleinement chez eux dans cet enseignement.

A ce propos, je souligne simplement l'affichage de l'horaire hebdomadaire des élèves.

L'enseignement professionnel était en effet celui dans lequel les élèves avaient des horaires souvent trop lourds et peu lisibles à cause des variations liées aux stages et aux activités des enseignants. La mise en place du CAP par unité a fait l'objet de quelques contestations mais je considère que cette mesure est indispensable car, j'y reviendrai ensuite, la validation des acquis professionnels suppose qu'on organise de manière différente l'enseignement professionnel. On ne peut l'éviter et l'exigence de développement de la formation permanente sous l'autorité de l'éducation nationale est plus importante que les détails d'organisation de la vie des établissements ; je tiens à le souligner très clairement.

En matière de validation des acquis professionnels, le vote ultrafavorable du CNESER, intervenu lundi dernier montre que les choses avancent. Il serait temps, car c'est une longue histoire. Depuis la loi de 1992, l'avancée était en effet fort lente et il faut reconnaître que nous n'étions pas allés aussi vite qu'on pouvait l'attendre. D'abord, les entreprises n'étaient pas suffisamment motivées, ce qui me laisse plus que perplexe, car, pour elles, la validation des acquis professionnels peut être un formidable atout de motivation des salariés à progresser et donc à accroître la place de l'entreprise dans l'éducation nationale. Désormais, cinq universités seulement font plus de la moitié des validations, ce qui signifie que les quarante autres n'en font pas énormément. Il reste donc du travail à faire, d'autant que les validations concernent essentiellement l'enseignement supérieur, alors qu'elles seraient nécessaires au niveau V en particulier.

Je relève aussi l'effort accompli dans l'enseignement supérieur en faveur du développement de l'apprentissage. Les CFA de l'enseignement supérieur sont désormais une

réalité économique, sociale qui marque l'ouverture aux étudiants modestes car cela leur permet de gagner un peu d'argent, ce qui est souvent indispensable pour eux.

Cette professionnalisation des enseignements avec la validation des acquis professionnels nécessite une forte articulation entre les professions et l'éducation nationale, c'est-à-dire entre deux autorités de même niveau. S'il importe en effet que les partenaires sociaux portent les exigences de la pratique et de son évolution, qui est rapide, il est non moins indispensable que l'éducation nationale garantisse les bases.

A cet égard, j'adhère totalement au concept de professionnalisation durable, surtout au moment où dans le monde – il en a même été question au sein de l'OMC – certains grands groupes, non seulement américains, mais aussi français et internationaux, tentent d'imposer leurs critères de diplôme, à côté des diplômes nationaux en négligeant la solidité des bases de la formation, les fondamentaux. Cela suppose que, pour continuer à progresser, l'éducation nationale doit se doter d'un lieu de concentration de l'information, d'évaluation des méthodes, d'approfondissement des critères, de validation des acquis. Or, pour l'instant, tout cela est encore un peu dispersé et j'espère que vous pourrez nous indiquer comment vous voyez cette poursuite de l'avancée, car je ne crois pas que l'enseignement professionnel puisse continuer de se développer et de s'améliorer si, en même temps, il ne prend pas en charge l'effort de validation des acquis dans la société tout entière.

C'est ensemble que ces deux démarches progresseront et c'est ainsi que l'éducation nationale gardera, dans le domaine professionnel, la part qui est la sienne, c'est-à-dire le centre de la démarche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après Jacques Guyard, je me félicite que nous puissions débattre de manière distincte des crédits de l'enseignement professionnel, même s'ils restent englobés dans le budget de l'enseignement scolaire. Il me paraît bon, en effet, de donner un éclairage particulier à l'enseignement professionnel.

Comme Jacques Guyard également, je suis heureux d'avoir à rapporter un budget de l'enseignement professionnel particulièrement bon. Tel est d'ailleurs le cas de l'ensemble du budget de l'enseignement scolaire. Ce budget allie le renforcement des possibilités de recrutement à la revalorisation de la situation des enseignants, ce qui donnera, à n'en pas douter, une vertu attractive à l'enseignement professionnel.

J'insisterai plus particulièrement sur deux points.

Le premier est le projet, qui est le vôtre, monsieur le ministre, de lycée des métiers ; il entre d'ailleurs déjà dans une phase opérationnelle. Je pense que vous pourrez, sinon aujourd'hui du moins très prochainement, nous annoncer comment vous envisagez son évolution. Si cela pouvait être cet après-midi devant la représentation nationale, ce serait parfait. Le second est l'harmonie qui a été trouvée entre l'enseignement professionnel et l'enseignement tout court, qui permet de faire sentir que le premier fait véritablement partie de l'éducation nationale.

Le lycée des métiers me paraît très important. Il doit faire l'objet d'un effort particulier parce qu'il permet une véritable lisibilité du métier et de sa formation dans un

souci de cohérence. Ce dernier s'avérait nécessaire au regard de la désaffection des familles avant le retournement de situation en faveur de l'enseignement professionnel que Jacques Guyard a déjà souligné.

Je ne reviens pas sur ce retournement de tendance, dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Cette lisibilité de la voie des métiers était donc nécessaire. Dorénavant, on pourra enfin parler d'un lycée des métiers de l'hôtellerie, du bâtiment, de l'automobile.

M. Germain Gengenwin. Cela existe depuis longtemps !

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Ce lycée offrira non seulement une plus grande fluidité entre enseignements professionnel et technologique, mais aussi, et peut-être surtout, la possibilité d'accueillir dans un même établissement, dans un même métier, des publics différents qui, jusqu'à présent, s'ignoraient et qui pourront enfin travailler et vivre ensemble : lycéens et étudiants en formation initiale, étudiants en apprentissage, salariés en formation continue ou adultes souhaitant faire valider leurs acquis professionnels. Le lycée des métiers constitue donc un élément essentiel de brassage, de mixité des publics concernés. Il sera un élément déterminant dans notre démarche de formation tout au long de la vie, qui, au-delà de l'affichage, doit devenir une réalité.

Souhaitons, monsieur le ministre, que cette initiative du lycée des métiers entre véritablement dans sa phase opérationnelle et qu'il connaisse une véritable réussite.

Je voudrais aussi insister sur la part que prend l'enseignement professionnel dans la formation à la citoyenneté. On réduit trop souvent l'enseignement professionnel à la seule formation aux métiers et à la profession. Votre budget, comme les mesures qui le sous-tendent, marque très nettement votre volonté de faire également de l'enseignement professionnel un maillon de l'éducation à la citoyenneté et à la responsabilité. L'application de l'heure de vie scolaire, l'heure de vie de classe aux lycées professionnels en est une illustration ; il en est de même de l'extension des opérations « école ouverte », bien connues dans les collèges, qui constituent un des éléments de l'éducation prioritaire dans ce que l'on appelle les zones sensibles.

Ces mesures permettront aux établissements d'enseignement professionnel de jouer pleinement leur rôle dans cette éducation à la citoyenneté. C'était là une demande fortement exprimée dans les publics concernés et qui appelait une réponse claire.

En conclusion de ce propos sans doute trop bref – mais qu'il faut considérer comme un prolongement de ce que mon collègue Jacques Guyard et moi-même avons pu dire voilà presque huit jours à propos du budget de l'enseignement scolaire, en ce qu'il témoigne d'une volonté de véritablement intégrer l'enseignement professionnel dans le grand effort de l'éducation nationale –, vous vous êtes fortement impliqué, monsieur le ministre, pour faire de l'enseignement professionnel un enseignement d'excellence. Ce budget vous le permet. L'enseignement professionnel pourra ainsi prendre toute sa place dans le grand effort de l'éducation nationale. Du reste, le renversement de tendance que Jacques Guyard et moi-même observions à l'instant montre bien que nous devons continuer à agir pour que l'entrée dans les filières professionnelles et techniques résulte de moins en moins d'une sorte d'orientation par échec, mais bien désormais d'un choix délibéré des familles et des élèves. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Patrice Carvalho, premier orateur inscrit.

M. Patrice Carvalho. Pour la première fois cette année, le budget de l'enseignement professionnel fait l'objet d'un examen distinct, permettant d'apprécier le maître mot de « reconquête » sur lequel vous entendez, monsieur le ministre, placer l'action volontariste de la voie des métiers.

Dans un contexte que nous savons malheureusement propice à l'usage des termes guerriers, cette reconquête n'en paraît pas moins justifiée au regard des défis majeurs qui sont posés en termes de qualification et de professionnalisation de nos concitoyens jeunes et moins jeunes. Mais, avouons-le, la présentation des crédits de l'enseignement professionnel reste étroitement liée à celle de l'enseignement scolaire : la seule lecture du fascicule budgétaire ne permet pas d'individualiser nettement les masses budgétaires propres à l'enseignement professionnel.

Aussi, après avoir rappelé la progression globale du budget de l'enseignement scolaire – 4,11 % par rapport à 2001 –, je me concentrerai sur l'esprit des réformes engagées dans l'enseignement professionnel ainsi que sur les moyens nouveaux qui lui sont affectés, pour porter une appréciation sur ce budget qui n'est pas totalement autonome. Car chacun devine, par exemple, que le plan de relance de l'internet scolaire public intégrera à l'examen du budget de l'enseignement scolaire profitera davantage aux lycéens professionnels internes, deux fois plus nombreux que les internes des filières générale et technologique.

Ainsi en est-il du renforcement des moyens dévolus à l'enseignement professionnel, qui participe d'un droit pour lequel les députés communistes ont toujours œuvré : le droit à la formation tout au long de la vie. Nous nous félicitons donc que l'apprentissage, la validation des acquis professionnels et la formation continue trouvent leur juste place aux côtés de la formation initiale sous statut scolaire. Et c'est précisément l'affirmation de ce droit à la formation tout au long de la vie qui justifie l'élargissement et l'approfondissement des enseignements de culture générale lors de la formation initiale.

Il en est de même de l'introduction de l'éducation civique, juridique et sociale ou de la mise en place d'un projet pluridisciplinaire à caractère professionnel : ce sont autant d'atouts dans la consolidation de connaissances générales et transversales. Encore ces bases doivent-elles être solides pour permettre d'affronter les adaptations auxquelles il faut s'astreindre tout au long de sa vie. Le doublement dans les enseignements généraux permettra de garantir l'efficacité de ces innovations pédagogiques en améliorant notablement l'encadrement pédagogique des élèves.

A ce propos, les 18,7 millions d'euros destinés en 2002 à la création de 1 770 emplois budgétaires de professeurs des lycées professionnels marquent, et nous nous en réjouissons, une heureuse rupture avec le gel de l'emploi public décidé pour l'éducation nationale. Parmi eux, 350 créations nettes d'emplois de professeurs des lycées professionnels permettront de parachever l'application des nouvelles grilles horaires négociées avec les organisations syndicales. Ces mesures nouvelles, qui représenteront un montant de 3,7 millions d'euros, sont le résultat de la concertation sociale engagée avec les personnels enseignants. Elles montrent leur souci d'accompagner efficacement les réformes pédagogiques par un encadrement adéquat.

De même, la généralisation du label des lycées des métiers conduisait à s'interroger sur le manque de moyens de coordination, indispensables pour assurer une meilleure intégration des formations en apprentissage, au sein des établissements. Vingt postes de coordinateurs pédagogiques seront créés à cet effet dans les centres de formation par alternance ; toutefois, certains d'entre eux resteront encore démunis.

La formation continue a, elle aussi, souffert du retard accumulé depuis une dizaine d'années. Elle représente pourtant un moyen privilégié et volontariste d'assurer un retour à l'emploi efficace et choisi. Nous n'avons cessé de la promouvoir face aux attaques du MEDEF qui fragilisent davantage les droits des chômeurs dans notre pays. La création de trente emplois de conseillers en formation continue dans les GRETA va évidemment dans le bon sens, mais convenez avec moi, monsieur le ministre, qu'il faudrait faire davantage encore afin de procéder à un véritable rattrapage. Gage vous est toutefois donné pour cet effort inédit depuis 1992.

Ce lien entre le monde du travail et l'éducation nationale passe aussi par le développement de la validation des acquis professionnels, inscrite dans l'une des nombreuses dispositions du projet de loi de modernisation sociale, que nous avons contribué à renforcer. Elargie et simplifiée, cette validation fera notamment appel aux services d'accueil et de conseil disponibles au sein des académies de l'éducation nationale et sera désormais sanctionnée par un diplôme national. Cela explique l'augmentation notable – 35 % – de la dotation qui lui sera consacrée par le budget de l'éducation nationale.

Enfin, pour porter une appréciation plus complète sur ce projet de budget, je relève avec intérêt que l'amélioration de la condition des personnes s'accompagne de la résorption de l'emploi précaire : la revalorisation de 30 % de l'indemnité des professeurs chefs de travaux et la création de 900 supports de titularisation pour les enseignants précaires renforceront l'attractivité et l'efficacité de notre enseignement professionnel.

L'attractivité et l'efficacité ne sont-elles pas les moyens pacifiques de cette reconquête sous l'égide de laquelle, monsieur le ministre, vous placez ce budget ? Votre désir de reconquête démontre à nos yeux l'ampleur des besoins qui restent à satisfaire par un enseignement professionnel public de qualité.

Vous avez, à ce propos, souligné la nécessité de développer la formation continue pour rompre avec le pillage intolérable de la main-d'œuvre qualifiée des pays du Sud, qui traduit les besoins non couverts par notre faible renouvellement démographique. Mais cela ne constitue que l'une des facettes de la « marchandisation » libérale des savoirs et des formations, qui affecte également de l'intérieur notre système éducatif : je veux parler de l'abandon de certaines formations, qui frappe particulièrement les circonscriptions industrielles comme la mienne. Ce retrait suscite rapidement l'éclosion de centres de formation privés. Je rencontre régulièrement des chefs d'entreprise qui recherchent en vain des salariés qualifiés dans des métiers manuels très divers, la formation correspondante, bien souvent, n'étant pas dispensée dans le bassin d'emploi.

M. Claude Goasguen. C'est un vrai problème.

M. Patrice Carvalho. Ce problème prend encore plus d'acuité avec la mise en place des 35 heures. Tout récemment encore, des dirigeants de PME et PMI me confiaient que, d'ici à quinze ans, ils auraient perdu leurs meilleurs professionnels et se retrouveraient de fait hors de capacité de produire.

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. C'est vrai.

M. Patrice Carvalho. A l'inverse, il arrive que des formations soient dispensées sans pour autant offrir de débouchés géographiquement proches. Il serait nécessaire de veiller à une meilleure adéquation entre formation et besoins.

Une véritable reconquête, monsieur le ministre, suppose que ces demandes aboutissent, afin de conforter la juste place qui revient à notre enseignement professionnel public. Pour ce faire, notre soutien vous sera toujours acquis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Je vous en remercie, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de saluer d'abord les jeunes assis dans les tribunes. Peut-être sont-ils élèves d'une section de lycée professionnel ?

Monsieur le ministre, lorsque mon groupe politique m'a demandé d'intervenir sur votre budget de l'enseignement professionnel, je m'en suis d'abord réjoui. Mais, dans un deuxième temps, je me suis aperçu que je faisais fausse route, car il n'y a décidément pas de budget de l'enseignement professionnel.

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Oh !

M. Germain Gengenwin. Votre budget est inclus dans celui de l'éducation nationale...

Mme Martine David. Et alors ?

M. Germain Gengenwin. ... et dans celui de la formation professionnelle, que Mme Péry a d'ailleurs défendu la semaine dernière.

Cela étant, monsieur le ministre, je reconnais que ce débat est loin d'être inutile, bien au contraire. Je sais que vous avez tenu à ce que soit organisée une discussion spécifique ; c'est là une première que je salue.

Se préparer à l'entrée dans la vie active nécessite d'abord un bon niveau de départ, une culture générale, l'acquisition des connaissances de base, essentielles à la constitution de l'identité du jeune, au développement de sa faculté d'adaptation, à sa compréhension du monde qui l'entoure et finalement à son insertion professionnelle et à son évolution de carrière. Je ne me souviens que trop de cet ingénieur qui était venu me voir et que son entreprise avait licencié en lui disant : « Monsieur, nous n'avons plus l'utilité de vos services. » Tout simplement parce que cet homme, quoique parfaitement compétent dans sa matière, n'avait pas vu changer le monde autour de lui. Il n'avait pas eu cette faculté d'adaptation désormais indispensable à tout salarié. Et c'est bien là, monsieur le ministre, une des principales missions de cet enseignement : susciter l'éveil, la curiosité, l'ambition. L'ambition, dis-je, l'ambition de réussir, ce qui suppose de le vouloir et bien sûr d'accepter les exigences que cela suppose. C'est là le préalable indispensable à la faculté de se former « tout au long de sa vie ». Il s'agit vraiment – bien que je n'aime pas ce genre de slogan – d'une formation durable tout au long de sa vie, sous peine de se retrouver un jour sur la touche sans s'en rendre compte.

Pour ma part, je ne trouve aucunement scandaleux que, dans le cadre de la mise en place des 35 heures, des salariés acceptent de suivre quelques heures de formation en dehors de leur temps de travail effectif. Il en va, je n'hésite pas à l'affirmer, de leur intérêt : les dernières

années de crise ont montré que les plus qualifiés ont toujours été les plus préservés, et les moins formés les premiers contraints au chômage. La formation doit être un état d'esprit, une attitude permanente, faute de quoi on se sclérose et on en arrive à perdre toutes ses ambitions et à devenir un vieux dès quarante ans.

A cet égard, le rapporteur lui-même l'a rappelé, la validation des acquis de l'expérience contenue dans le projet de loi de modernisation sociale – que, soit dit en passant, nous n'avons toujours pas voté – contribuera incontestablement à doper les esprits. C'est là, reconnaissons-le, une petite révolution : pour la première fois, un diplôme pourra être acquis en dehors du circuit académique de l'école, de l'université ou de l'apprentissage. Il n'est évidemment pas question d'accorder des diplômes au rabais. L'éducation nationale, jusqu'à présent, jouait à cet égard un rôle de garant. Il lui faudra désormais intégrer ce nouveau mode de délivrance de diplôme *via* la validation des acquis, laquelle exigera une réorganisation totale des jurys, tant dans leur composition que dans leurs modes de délibération.

Et nous aurons tout intérêt à y associer les chambres consulaires, dont le rôle est précisément de préparer à l'intégration dans le milieu du travail.

Mais revenons à vos déclarations introductives, monsieur le ministre, et au document que vous nous avez récemment envoyé. Mon premier constat a trait à l'orientation scolaire. On ne peut dire que vous y ajoutiez un très grand chapitre, mais force est d'admettre que vous touchez là à un point essentiel, déterminant pour l'entrée dans la vie active : l'équipement et les conseillers d'orientation, dont la mission dans ce domaine, est capitale. L'orientation professionnelle ne peut, à l'évidence, relever de la seule éducation nationale. Ne croyez-vous pas qu'il soit nécessaire d'y associer dès ce stade les entreprises et les partenaires sociaux et économiques ? Je n'y trouve aucune allusion dans le document que vous nous avez fait parvenir.

Un action courageuse avait pourtant été entreprise dans ce sens à l'occasion de la loi quinquennale – on n'y trouvait pas que du mauvais – avec l'introduction du plan régional du développement des formations. J'ai pu vivre cette expérience dans ma propre région. Elaboré sous la coprésidence du recteur et du président du conseil régional, le PRDF a le mérite d'offrir une vision tout à la fois générale et ciblée sur les besoins des entreprises et du bassin d'emplois. Comptez-vous donner à cet outil une nouvelle dynamique pour rendre à l'enseignement professionnel toute sa vigueur et toute sa dimension ?

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. Germain Gengenwin. Il faut renforcer l'interprétation de l'école et de l'entreprise, et donc y associer dès le départ les entreprises.

Dans cet esprit, monsieur le ministre, où en êtes-vous avec la rémunération des élèves en lycée professionnel durant leur stage en entreprise ? Vous l'aviez annoncée l'année dernière. Si cette mesure est en place, comment la financez-vous et quels accords avez-vous passés avec quelles entreprises ? Bref, comment faites-vous ?

Cela nous ramène, une fois de plus, à la question d'un véritable statut de l'élève en lycée professionnel.

Me référant à nouveau au document que vous nous avez envoyé, je note que vous insistez fortement sur vos créations de postes de professeurs de lycées professionnels. Les deux rapporteurs les ont largement évoquées. Loin de moi l'idée de critiquer le renforcement de l'encadrement, mais en l'absence de graphique retraçant l'évolution des effectifs des élèves en lycée professionnel, l'explication que

vous avancez pour justifier le nombre de postes n'est guère parlante. Je sais qu'à la rentrée 2000, on a dénombré moins de 30 000 élèves en lycées professionnels. Avez-vous réussi à enrayer, sinon à stopper, cette baisse des effectifs scolaires ?

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Jean-Pierre Baeumler. Tout le monde en a parlé !

M. Germain Gengenwin. Je note également que vous créez un nouveau poste d'ingénieur au CEREQ. Pardonnez-moi de sourire, monsieur le ministre, mais le CEREQ compte déjà 85 ingénieurs dans son équipe... C'est déjà, par comparaison avec d'autres organismes, un chiffre impressionnant.

Créé en 1985, le CEREQ a reçu pour mission d'organiser des coopérations internationales dans le domaine des acquisitions et des certifications professionnelles, mais également dans celui de la mobilité du personnel tout au long de la vie, c'est-à-dire de la reconnaissance des diplômes. Ne faudrait-il pas songer à étendre son domaine de compétence ? Vous savez que nos jeunes, une fois sortis dans le milieu du travail, sont obligés de se déplacer et, par voie de conséquence, de faire reconnaître leurs diplômes. L'exemple des infirmières espagnoles montre à l'évidence que le même terme ne recouvre pas forcément la même qualification. Quant à la mobilité professionnelle, c'est pour nos jeunes une exigence de plus en plus réelle. Il est primordial à mes yeux qu'ils puissent faire valoir leurs diplômes au-delà de nos frontières.

Toujours à propos des augmentations des effectifs enseignants, je veux relever la décision que vous avez prise l'année dernière de ramener de vingt-trois à dix-huit heures le nombre d'heures de cours dues par les professeurs des lycées professionnels.

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Cela fait rêver, avouez-le !

M. Germain Gengenwin. Le problème est que cette décision a des incidences particulièrement lourdes, non seulement pour le budget de l'éducation nationale, mais aussi pour ceux des régions et des collectivités locales, notamment pour les CFA, rattachés à des lycées professionnels. Et les enseignants hors CFA de réclamer aussitôt à bénéficier des mêmes horaires, aux frais évidemment de la région !

En effet, tous les organismes gestionnaires des CFA sont contraints de réduire le temps d'activité des formateurs, qui demandent cet alignement. C'était d'ailleurs à prévoir. Comme était à prévoir l'application des 35 heures dans la fonction publique une fois qu'elle était acquise dans le privé.

Monsieur le ministre, avez-vous mesuré les charges financières supplémentaires que génère cette mesure ? Une telle avancée sociale, résultant de votre seule décision, ne saurait être financée sur le dos des collectivités locales. Pouvez-vous m'indiquer le coût estimé par vos services de cette réduction du temps de travail dans les CFA ?

Au-delà du problème de financement, ce qui me préoccupe également, c'est la diminution du volume horaire de la formation dispensée aux apprentis qui devrait résulter logiquement de l'application de la RTT.

Peut-on se permettre de réduire la durée des formations au motif qu'il faut appliquer la RTT ?

Monsieur le ministre, dans le langage courant, lorsqu'on parle de l'enseignement et de la formation professionnels, on oublie un peu vite le rôle de la formation initiale, et donc le rôle qui est le vôtre à l'éducation nationale.

En effet, les jeunes sont en moyenne douze ans de leur vie dans le giron de l'éducation nationale, ce qui démontre, et je veux le souligner, l'importance de sa mission et de sa responsabilité pour mener ces jeunes vers une carrière professionnelle.

Il importe donc de mener une véritable politique de revalorisation des métiers. Et je ne pense pas que cela passe par des slogans comme des « lycées de métiers ». Ceux-ci existent depuis longtemps déjà, créés par les régions : lycées automobiles, lycées hôteliers ou lycées du bâtiment. Il n'y a là rien de nouveau.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Une reconquête des métiers passe avant tout par l'image véhiculée par l'enseignement professionnel non seulement auprès des jeunes, mais aussi auprès des parents. Il faut, en effet, expliquer à ces derniers que l'enseignement professionnel n'est pas réservé aux exclus de l'école, qu'il s'agit de préparer les jeunes à des métiers à compétences manuelles, y compris les plus sophistiqués, et à tous les niveaux. Le métier, quel qu'il soit, doit en outre toujours être un moyen d'épanouissement de la personnalité. Cela aussi, monsieur le ministre, fait partie de votre mission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen.

M. Claude Goasguen. Cinq minutes, ce n'est pas très long pour parler d'un budget que je considère comme important, à l'instar de beaucoup de mes collègues, tant de droite que de gauche. Et d'abord, important par son identification. Pour ma part, je pense qu'il faudra que ce budget soit identifié aussi par des lignes budgétaires. Il nous a, en effet, été difficile de trouver dans le « bleu » des éléments qui permettent de distinguer entre ce qui relève de l'enseignement professionnel et ce qui relève de l'enseignement général. Je le dis sans esprit de polémique : cela pose le problème fondamental de l'existence même de votre structure ministérielle.

En réalité, l'enseignement professionnel a-t-il gagné à être intégré à l'éducation nationale ? Peut-être, en tout cas, n'a-t-il pas gagné tout ce qu'il aurait pu gagner. Bien au-delà même des structures ministérielles, la réponse à ces questions révèle une certaine vision de notre société.

Vous avez eu le mérite, je tiens à le dire, de mettre le doigt sur le sujet le plus épineux qui soit, celui de la transition entre le primaire et le secondaire. Pour avoir posé la question avec courage, vous avez suscité de la part de votre ministre, sinon une franche hostilité du moins des réserves appuyées. Je voudrais vous dire à quel point je salue votre courage et que je partage votre sentiment, du moins celui que j'ai cru percevoir à travers vos discours sur ce sujet.

Je suis persuadé que l'enseignement professionnel a assez peu profité de son intégration à l'éducation nationale, car plane toujours la vieille idée, dont nous avons bien du mal à nous débarrasser, à savoir que l'enseignement général irradie de son soleil – sa culture – un enseignement qui, bien qu'intégré, reste encore à l'ombre ! Je le regrette. Il faudra aller plus loin car la France mérite un véritable enseignement professionnel de grande qualité, disposant de moyens et de personnels. Je reconnais

que vous avez, dans votre budget, obtenu des résultats quantitatifs sur les professeurs de lycées professionnels, sans exclusive, sur les conseillers en formation continue – il y aurait pu y en avoir plus encore –, sur les recrutements. Du budget, quantitativement solide, de l'éducation nationale, vous avez pu tirer quelques bénéfices, j'en conviens. C'est incontestablement un point positif.

En revanche, qualitativement, parce que vous êtes intégré – et même « très » intégré – à la structure de l'éducation nationale, vous n'avez pu obtenir ce que vous auriez dû obtenir.

L'évolution qui est à noter, nous la devons probablement à la question que vous avez eu le mérite de poser cette année. Effectivement, il faudra bien un jour que notre système éducatif se préoccupe de la question de l'orientation et du collège unique. M. Lang, qui a des qualités incontestables, a répondu à votre demande fortement exprimée à ce sujet, par la création de « filières de découverte ». Cela a un côté « Indiana Jones », mais cela n'améliore guère le système du collège unique. J'aurais préféré que l'on suivît votre démarche.

En fait, le problème n'est pas de savoir ce qui est mieux ou est moins bien. Il est incontestable que certains élèves, dès la sixième, doivent passer par des phases d'orientation qu'il faut dénommer avec courage, ce qui ne signifie pas qu'il faut les mettre dans une case pour reclus. C'est le système actuel qui en fait des reclus.

Je suis parfaitement au courant de ce qui se passe dans la plupart des collèges : ces enfants, ils sont au collège parce qu'il faut les y garder ; mais pour quoi faire ? On en revient là à la bataille des quatrièmes et troisièmes technologiques, que vous connaissez aussi bien que moi, une bataille hypocrite.

Le collège unique a été créé à une époque où la société était bien différente. Il existait alors un examen d'entrée en sixième.

Et c'est M. Haby, ministre d'un gouvernement de droite – j'en accepte la responsabilité – qui a installé le collège unique sur une situation qui n'est plus la nôtre.

Encourager l'enseignement professionnel, c'est avoir le courage d'affronter le problème de l'orientation et de dire qu'aller vers l'enseignement professionnel, avec sa diversité géographique et d'enseignements, ce n'est pas aller à la faillite. Nous ne sommes plus à l'époque – il y a trente ans – où aller en centre d'apprentissage était un syndrome d'échec.

Monsieur le ministre, vous assumez un secteur économiquement fort, socialement indispensable, et premier dans l'apprentissage du civisme. A ce propos, j'ai apprécié la « conquête civique » menée au sein des lycées professionnels cette année. Elle y est primordiale. Je ne prétends pas qu'elle le soit plus là qu'ailleurs, mais vous savez très bien que, dans la situation actuelle, c'est d'abord là qu'il fallait s'attaquer aux problèmes de violence et enseigner la vie en société. Vous l'avez fait.

Permettez-moi une boutade : je regrette presque que votre budget ne soit pas identifié, car s'il l'avait été, mon groupe aurait adopté pour lui une position différente de celle qu'il aura sur le budget de l'éducation en général.

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. C'est habile, mais un peu facile !

M. Claude Goasguen. Sans essayer d'enfoncer un coin entre un ministre et son ministre délégué – mais c'est impossible, la gauche est trop unie ! – je constate que vous avez fait des efforts méritoires mais qu'ils n'ont pas été récompensés.

Tout cela va dans le bon sens. Il restera, au cours du débat que nous tiendrons l'année prochaine devant nos concitoyens, à aborder la question du collège unique.

Vous avez un budget très important, monsieur le ministre délégué. Vous nous avez surpris, plutôt favorablement, en réussissant à poser la problématique de l'orientation et du lycée professionnel. Je le répète, nous voterons négativement sur le budget de l'éducation nationale parce que c'est un budget quantitatif. Vous, au moins, vous aurez tenté une approche qualitative, mais votre ministre de tutelle ne vous aura pas suivi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Quelle habileté !

M. le président. La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Nous sommes encore sous l'effet de surprise provoqué par l'intervention de M. Goasguen ! (*Sourires.*)

M. Bruno Bourg-Broc. Excellente intervention !

Mme Martine David. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cela pourrait paraître un exercice convenu, pour une parlementaire de la majorité, que de se féliciter d'un budget, mais les efforts consentis cette année encore en faveur de l'enseignement scolaire et plus précisément de l'enseignement professionnel méritent d'être salués.

Créations d'emplois sans précédent, résorption de l'emploi précaire, doublement de la prime d'équipement : autant de signes forts de la mobilisation de l'État au service de l'enseignement professionnel, qui est devenu l'une des priorités du budget de l'éducation nationale.

Vous avez eu l'occasion de le souligner, monsieur le ministre : après la rupture, dès 1997, de la politique de gel de l'emploi public entamée en 1993, 2001 et 2002 sont les deux plus fortes années de créations d'emplois de professeur de lycée professionnel depuis dix ans. Il convient d'ailleurs de remarquer que cet effort sans précédent de recrutement n'a pas été seulement permis par des rallonges budgétaires, mais aussi par la revalorisation du corps des professeurs de lycée professionnel, menée sous votre autorité, laquelle a suscité de nombreuses candidatures aux concours.

L'enseignement professionnel connaît, on le sait, une montée en charge, qui l'a conduit à délivrer près d'un baccalauréat sur cinq, même s'il faut encore avouer que le nombre de bacheliers professionnels qui accèdent au supérieur et y réussissent demeure beaucoup trop faible.

A la rentrée de septembre dernier, l'enseignement professionnel a connu un fort regain d'inscriptions, signe de sa crédibilité dans la voie des métiers que vous initiez. J'y vois pour ma part deux atouts essentiels. Tout d'abord, cet enseignement assure une bonne formation, notamment grâce à la compétence de ses intervenants, et favorise ensuite l'accès à l'emploi. Il contribue à perpétuer l'excellence de l'économie française. Il contribue ainsi à la diffusion du savoir, qui est une ressource stratégique essentielle du développement économique et social de notre pays. Il anticipe les évolutions longues de la structure de l'emploi. Il s'adapte pour répondre aux nécessités de demain, où les salariés seront amenés à changer plusieurs fois d'emploi. C'est du reste le défi qui se pose à nous en transformant la validation des acquis professionnels en validation des acquis de l'expérience afin de dispenser une formation tout au long de la vie.

En second lieu, la montée en puissance de l'enseignement professionnel constitue chaque année une garantie pour des dizaines de milliers de jeunes qui aspirent à une insertion professionnelle certes plus rapide, mais aussi de qualité. Il leur offre des parcours centrés sur leurs besoins et leur permet d'appréhender l'utilité des métiers auxquels ils se préparent. Il participe donc bel et bien du progrès social, qui aura été au cœur des travaux de notre assemblée durant la présente législature. L'anticipation des besoins de l'économie française en main-d'œuvre qualifiée ne s'est jamais mieux faite qu'en démocratisant l'accès aux formations. Il s'agit là, à mon sens, d'un symbole politique fort.

Au-delà du budget de l'enseignement professionnel qui nous est présenté aujourd'hui, je veux insister sur le fait que l'Etat doit absolument poursuivre son action pour défendre les diplômes professionnels nationaux. Vous l'avez souvent rappelé, monsieur le ministre – et vous savez pouvoir compter sur le soutien de la majorité dans la conduite de cette politique –, l'Etat est le seul garant de la crédibilité des diplômes. Or celle-ci est évidemment indispensable à la valorisation de l'enseignement professionnel. Seule une formation initiale de haut niveau, qui ne peut être dispensée que par l'éducation nationale, assure l'acquisition des bases nécessaires à la requalification permanente de chacun. Dans la société de demain, où les salariés enchaîneront et cumuleront formation initiale, formation continue et validation des acquis professionnels, l'éducation nationale ne saurait être remplacée par l'initiative privée.

M. Germain Gengenwin. C'est un peu rétro !

Mme Martine David. C'est au contraire par la poursuite de la politique actuelle que nous conserverons un système que beaucoup nous envient.

Le budget 2002 conforte ces choix ; je m'en félicite et, avec mes collègues de la majorité, je l'adopterai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Vous avez, monsieur le ministre, épousé la cause de l'enseignement professionnel. Et ayant moi-même ressenti estime et attachement pour ce secteur du monde éducatif, je m'en réjouis. Cela vous a amené à plaider avec force, et parfois même avec une terminologie guerrière, pour la reconquête de la formation aux métiers, la reconquête de la voie professionnalisante que représente l'enseignement professionnel.

Ce discours combatif vous a permis de stopper une évolution fâcheuse pour l'enseignement professionnel, celle de la diminution constante de ses effectifs. Ce secteur avait perdu plus de 23 000 élèves à la rentrée 2000. Cette année, en revanche, la tendance s'est inversée, puisqu'on y dénombre environ 11 000 élèves de plus. Et cela en dépit des facteurs que vous aviez dénoncés : la disparition de l'orientation à la fin de la cinquième et la suppression des classes de quatrième et troisième technologiques dans les collèges.

Vous avez maintenu ces classes technologiques dans les lycées professionnels. C'est un choix juste. Comme vous, je pense que la voie de l'enseignement professionnel ouvre – vous le dites quelquefois – celle de la « professionnalisation durable » et elle est, pour beaucoup d'adolescents, la meilleure chance de réussite.

Vous n'avez pas pour autant échappé au travers de beaucoup de vos prédécesseurs. Je veux parler de la tournure d'esprit, de l'attitude probablement inconsciente qui veut qu'on considère que l'enseignement professionnel étant quand même un peu moins noble que les autres, il

faut le tirer vers le haut en le rapprochant soit de l'enseignement général, soit de l'enseignement technologique – je rejoins sur ce point mon collègue Goasguen.

Il serait plus sain d'affirmer que cette voie professionnelle est en elle-même une voie noble, qui conduit à de vrais métiers, à des métiers indispensables à notre société et que cette voie de formation doit être reconnue en tant que telle. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas ouvrir aux élèves la possibilité de poursuivre leur formation vers des diplômes plus élevés, s'ils le peuvent et s'ils le veulent. Mais cela veut dire, par exemple, qu'il faut réhabiliter le CAP, qu'il faut rendre à ce diplôme la reconnaissance sociale dont il jouissait dans le passé et qu'il a perdue, à partir du moment où l'on a énoncé l'objectif de mener 80 % de chaque classe d'âge au niveau du bac, et où l'on a créé les bacs professionnels. Ces derniers ont, en quelque sorte, dévalorisé les diplômes professionnels d'un niveau moins élevé, et c'est dommage !

Mais vous êtes vous-même un peu tombé dans ce travers, en évoquant l'horizon du « bac pour tous ». Je ne crois pas, qu'il faille dire que tout le monde doit aller au baccalauréat. Il y a une vie en dehors du baccalauréat ! Alors, il faut l'expliquer, et valoriser la formation acquise au-dessous du bac ou à d'autres niveaux.

Il faut en tout cas poursuivre la modernisation de l'enseignement professionnel, des CAP, comme des autres diplômes, ce que vous vous êtes appliqué à faire en préparant un décret portant règlement général du CAP – je ne sais pas s'il est sorti –, en annonçant que les programmes des disciplines générales seraient élaborés par le Conseil national des programmes et en poursuivant l'adaptation des référentiels professionnels.

Votre souhait de donner un nouvel essor à l'enseignement professionnel vous a conduit à porter un diagnostic critique, mais de plus en plus largement partagé, sur le collège unique – là encore, je suis sur la même ligne que mon collègue de Démocratie libérale. Vous vous êtes attaqué là à une vache sacrée, et l'on vous a rapidement demandé de mettre une sourdine à cette remise en cause.

Pourtant, votre constat sur l'hétérogénéité des âges était très éclairant sur la crise du collège : plus de 47 000 jeunes ont quatorze ans ou plus en cinquième, et côtoient des enfants majoritairement âgés de douze ans ; en quatrième générale, plus de 55 000 jeunes ont atteint ou dépassé quinze ans, parmi une population âgée de treize ans. Et vous vous demandiez, à juste titre, si, dans leur cas, ce n'était pas le modèle proposé qui était en échec.

Je pense que le modèle proposé n'est pas approprié à ces élèves mais les orienter, comme vous l'avez proposé, vers les classes de quatrième et de troisième technologiques en lycée professionnel ne règle pas le problème.

Vous avez raison de regretter un certain acharnement académique qui conduit de nombreux professeurs à maintenir à tout prix leurs élèves, même en situation d'échec, dans l'enseignement général, ou, à la rigueur, dans l'enseignement technologique, en refusant de les orienter vers l'enseignement professionnel parce que, encore une fois, ils considèrent que c'est moins bien. Votre tâche consiste à combattre cet état d'esprit, et je regrette que vous ne l'ayez pas fait plus clairement, plus intensément.

Je regrette aussi que vous n'évoquiez jamais la formation en alternance, qui plonge les jeunes en difficulté dans le bain de la réalité et leur évite d'être en déshérence à la fin de leur scolarité.

Notre pays, et c'est une lacune grave, n'a toujours pas organisé de façon satisfaisante le passage de l'école à temps plein au travail à temps plein. Nous n'avons pas su

imaginer, créer un sas, un passage serein entre le monde scolaire et le monde du travail alors qu'en Allemagne, le *Dualsystem* assure le cheminement continu et tranquille des jeunes d'un monde à l'autre.

Pour remédier, au moins en partie, à ce délaissement qui frappe de nombreux jeunes à la fin de leur scolarité, j'avais demandé, il y a une quinzaine d'années, que les lycées professionnels assurent une obligation de suivi et d'accompagnement des élèves lorsqu'ils quittent l'établissement dans lequel ils ont suivi leur scolarité. J'ai l'impression que ce dispositif a été abandonné. C'est regrettable.

Vous avez proposé que chaque jeune bénéficie à quinze ans d'un entretien de carrière, quel que soit le niveau atteint dans sa scolarité. C'est une idée intéressante. Il faut, en effet, tenir compte de l'âge et pas seulement du stade auquel le jeune est parvenu dans le cursus scolaire.

En fait, tant en amont qu'en aval de l'enseignement, quel qu'il soit, professionnel ou général, l'information des élèves et de leur famille reste cruellement déficiente. J'ai eu mille occasions de constater l'ignorance totale des familles, surtout des milieux défavorisés, des cursus qu'offre l'éducation nationale. Il y a une opacité persistante et désolante sur les possibilités et les contraintes de notre système éducatif.

Quelques mots maintenant, monsieur le ministre, sur le budget de votre ministère.

Même s'il comporte un peu moins de créations d'emplois que celui de l'année précédente, il ne vous est pas défavorable. Vous pouvez ainsi faire passer les obligations des enseignants des disciplines technologiques de vingt-trois à dix-huit heures, ce qui est évidemment apprécié. Vous avez aussi annoncé la création de 350 emplois pour développer notamment les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel. C'est aussi une bonne chose. Mais le volume des heures supplémentaires reste élevé. Certains y voient le retour de la précarité, avec le recrutement d'un certain nombre de contractuels par les établissements. C'est l'un des défauts de votre budget.

Par ailleurs, beaucoup de flou entoure la principale innovation que vous avez lancée, celle du lycée des métiers. Dans la mesure où il s'agit de mettre à la disposition de plusieurs catégories d'enseignants et d'élèves des ressources technologiques identiques, c'est une bonne chose.

Je suis plus dubitative lorsque vous annoncez que pourraient se côtoyer des élèves en formation initiale et des adultes recherchant une validation d'acquis professionnels. La coexistence n'ira pas de soi.

Je suis également dubitative lorsque vous nous expliquez que cette initiative permettrait un rapprochement entre l'enseignement professionnel et l'enseignement technologique. Je fais là encore le même constat. Même si des raisons militent en faveur de l'innovation que vous envisagez, j'y trouve pour ma part cette volonté permanente d'élever l'enseignement professionnel en le rapprochant d'un autre ordre d'enseignement. Nous avons trois voies de formation professionnelle. Faut-il les ramener à deux ? Je ne le pense pas, mais vous avez peut-être un autre point de vue.

Je ne porte pas de jugement sur une innovation qui n'a pas encore pris corps. Il faudra en tout cas veiller, me semble-t-il, en labellisant certains établissements seulement et pas les autres, à ne pas instituer un système à deux vitesses, deux catégories distinctes de lycées professionnels.

Un mot, enfin, sur la validation des acquis professionnels, qui va revêtir à coup sûr une ampleur nouvelle. Elle peut être un outil précieux, notamment pour la promotion sociale, mais attention au danger d'une dévalorisation des diplômes.

Vous avez refusé que des organismes privés valident les acquis professionnels au motif qu'il fallait être assuré de la qualité de ces acquis et du niveau des personnes qui s'en prévalaient, mais, parallèlement, le Gouvernement a exclu que l'on demande aux candidats de subir une épreuve ou de fournir un travail spécifique en plus de leur seul parcours professionnel. Je crois que c'est une erreur. Si vous vouliez être assuré du maintien du niveau des diplômes de l'éducation nationale, il fallait prévoir une épreuve ou un travail particulier indépendant du cursus professionnel. Vous prenez le risque d'abaisser le niveau des diplômes, mais vous pouvez peut-être encore tirer la sonnette d'alarme, afin de garantir, pour les adultes comme pour les jeunes, cette professionnalisation durable que vous appelez de vos vœux.

Vous comprendrez qu'en dépit des points positifs et de votre courage, les insuffisances que nous avons constatées, notamment pour l'alternance, nous empêcherons de voter votre budget.

M. Bruno Bourg-Broc et M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Baeumler.

M. Jean-Pierre Baeumler. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la rentrée de 2001 a marqué le renouveau de l'enseignement professionnel. Après des années de régression démographique, la tendance à la baisse des effectifs s'est pour la première fois inversée. Le lycée professionnel a renoué cette année avec la hausse des inscriptions : plus 12 000 nouveaux élèves alors qu'à la rentrée 2000, il perdait plus de 30 000 élèves.

Les raisons de ce succès sont multiples.

Le lycée professionnel est à nouveau perçu comme une voie de réussite et d'excellence, au même titre que la voie générale. Les parents d'élèves avec les élèves eux-mêmes l'ont bien compris, pour la première fois depuis de nombreuses années, les demandes des familles en faveur d'un cursus professionnel progressent et si davantage de jeunes retrouvent le chemin des lycées professionnels, c'est parce que le choix de l'école des métiers est un choix d'avenir et une garantie contre le chômage.

Par ailleurs, monsieur le ministre, votre volontarisme a porté. Le volontarisme de tous les acteurs de la communauté éducative a porté. Ce volontarisme correspond enfin à la priorité que s'est fixée le Gouvernement pour le développement économique et social de la France.

Cet attrait retrouvé pour la voie professionnelle ce succès de la rentrée 2001 doivent néanmoins être confortés. C'est pourquoi je partage votre mot d'ordre de placer le budget de 2002 de l'enseignement professionnel sous le signe de la reconquête et de la mobilisation.

Le budget de l'enseignement professionnel, à l'image du budget de l'éducation nationale, est en forte progression. Je rappelle que la progression du budget de l'enseignement scolaire est plus de deux fois supérieure à celle du budget général de l'Etat.

Ce budget permet l'enseignement professionnel, c'est l'amélioration de la condition des personnels, une augmentation très importante des crédits pédagogiques, comme en témoigne la hausse de 35 % des moyens affectés à la validation des acquis de l'expérience, la création

de 1 770 emplois budgétaires de professeur de lycée professionnel, de nouveaux moyens d'intervention. L'enseignement professionnel va bénéficier du plan de développement des arts et de la culture, de la généralisation de l'éducation civique, juridique et sociale, d'un dispositif d'écoute et d'animation de la vie en classe, du plan de relance de l'internat scolaire et de dispositifs anti-violence spécifiques.

Au-delà de ces remarques d'ordre général, je souhaite insister plus particulièrement sur deux thèmes qui me tiennent particulièrement à cœur : le défi du recrutement des enseignants et le développement des lycées des métiers.

Ce budget poursuit la politique de l'abandon du gel de l'emploi dans la fonction publique et respecte les engagements du plan pluriannuel de recrutement. Il y a lieu, en effet, d'apporter une réponse efficace aux prochains départs massifs en retraite et d'éviter l'embauche de contractuels au statut particulièrement précaire. Près de 40 % des effectifs enseignants partiront à la retraite d'ici à 2006. Ce chiffre résume à lui seul l'ampleur du recrutement à effectuer dans les prochaines années.

La campagne d'incitation à devenir enseignant : « Professeur. Et si l'avenir, c'était vous ? » du ministère de l'éducation nationale prouve le volontarisme du Gouvernement et sa volonté de corriger, dès maintenant, la structure démographique du système éducatif.

Cette campagne est aussi une réponse nécessaire aux difficultés de recrutement déjà perceptibles dans certaines disciplines. Sans parler réellement d'une crise de vocation, des problèmes de recrutement se font néanmoins sentir dans l'enseignement technologique, scientifique, et dans les métiers de la production. L'enseignement technologique a vu ainsi le nombre de candidats baisser de 8,5 % alors que le nombre des postes mis au concours augmente. Certaines académies comme celle de Créteil ou celle de Versailles connaissent des baisses encore plus significatives. De plus, l'enseignement professionnel se voit concurrencé directement par les entreprises privées.

Monsieur le ministre, vous avez compris qu'une campagne de promotion des métiers de l'enseignement devait être doublée par la mise en place d'incitations financières en direction des futurs professeurs. « Conforter, consolider et même amplifier les vocations » nécessite des moyens. Vous avez ainsi décidé de créer un cycle préparatoire permettant à 200 élèves professeurs d'être rémunérés. Cette stratégie de prérecrutement est tout particulièrement destinée aux professionnels qui souhaitent quitter leur métier pour devenir enseignant. Cette mesure a cependant vocation à demeurer expérimentale, et, à cet égard, j'ai trois questions à vous poser. Cette mesure est-elle destinée aux seuls professionnels ? Sera-t-elle, à terme, généralisée ? De manière plus générale, quels sont vos axes de développement concernant le recrutement spécifique des enseignants de l'enseignement professionnel afin d'éviter une crise des vocations ?

Le budget de 2002 va aussi permettre de soutenir le développement des lycées des métiers. C'est sur ce dernier sujet que je souhaiterais, après d'autres, vous interroger.

Le lycée des métiers vient d'entrer dans sa phase opérationnelle. L'objectif est de labelliser dans chaque académie, avant la fin de l'année civile, les premières structures inventoriées. Le projet est ambitieux : rendre visibles des métiers, mélanger les publics, promouvoir les innovations pédagogiques, professionnaliser les jeunes de manière durable, développer la formation continue et la validation des acquis de l'expérience, ce que l'on peut appeler « la formation tout au long de la vie ».

Comment, dans l'avenir, cohabiteront ces nouveaux lycées des métiers et les lycées professionnels dits classiques ? N'y a-t-il pas un risque de voir au sein de l'école des métiers, nom générique que vous donnez à l'ensemble de l'enseignement professionnel, des écoles qui seraient plus « des métiers » que d'autres ? Comment alors corriger ces possibles inégalités entre établissements ?

Telles sont les quelques remarques que nous inspire ce budget. Elles ne remettent pas en cause l'appréciation extrêmement positive que nous portons tout à la fois sur le budget lui-même et sur l'action que vous conduisez avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination en faveur de l'enseignement professionnel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel.

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, je voudrais d'abord saluer l'initiative de votre assemblée d'organiser ce débat.

J'y vois l'influence d'un grand nombre d'entre vous, passionnés par le dossier depuis de longues années, qui se sont toujours mobilisés sur ce thème. J'y vois également une prise de conscience croissante dans les deux assemblées. Le Sénat auditionne chaque année le ministre de l'enseignement professionnel.

Cela se traduit dorénavant par l'existence d'un ministère de l'enseignement professionnel, après des secrétariats à l'enseignement technique, quand il y en avait un, selon les gouvernements.

Pour la première fois, un décret d'attribution a étendu les compétences des ministères à l'ensemble du monde éducatif, donnant à celui qui en est l'humble titulaire du moment une autorité nouvelle que ses prédécesseurs n'avaient pas toujours pu avoir.

Cela dit, on ignore souvent la réalité que cela recouvre. Si l'imagerie usuelle veut que ce soit un ordre d'enseignement par relégation, n'oublions jamais que cela concerne la moitié de chaque classe d'âge dans l'enseignement secondaire ! A entendre les uns et les autres ici ou là, on se demande si cette réalité est prise en compte pour ce qu'elle est, car il s'agit bien sûr de tout autant de familles et de Français qui font confiance à l'enseignement professionnel pour l'avenir de leurs jeunes.

On observera aussi, mais vous l'avez déjà relevé, que c'est à l'enseignement professionnel et à la voie technologique que l'on doit l'essentiel de la progression de bacheliers de ce pays. Lors de la dernière session, c'est dans l'enseignement professionnel qu'a eu lieu la quasi-totalité de la progression dans la mesure où les effectifs de l'enseignement général stagnent depuis maintenant plus de dix ans. Cela fait partie de la réflexion que nous avons sur l'avenir de l'école.

On pourrait aussi faire valoir que le modèle français, que nous avons bâti tous ensemble au fil des générations, a avec le temps fait la démonstration de sa supériorité sur d'autres systèmes qui, pourtant, étaient bien plus à la mode que le nôtre, avec une arrogance qui subit aujourd'hui d'autant plus cruellement le démenti des faits.

La France exporte, parce qu'on le lui demande, le modèle de l'enseignement professionnel sous statut scolaire dans le second degré, le modèle des IUT dans l'enseignement supérieur. J'ai eu l'honneur et le plaisir de mener des discussions fructueuses qui ont permis, par

exemple, que des accords soient signés pour la réorganisation complète du système des IUT au Mexique ou au Venezuela. Je pourrais citer bien d'autres pays.

Cet intérêt pour le modèle français vaut pour l'enseignement supérieur et pour l'enseignement secondaire. Cela ne concerne pas seulement les méthodes pédagogiques, mais le système en tant que tel, c'est-à-dire la méthode des référentiels, sur lesquels est construit notre diplôme. Et ces référentiels, n'en déplaise aux réinventeurs permanents de l'eau chaude et du fil à couper le beurre, ils n'ont jamais été établis dans le grand musée des qualifications ; ils ont été élaborés de manière vivante avec l'aide des commissions professionnelles consultatives et des 800 personnes qui y travaillent, qu'il s'agisse d'experts pédagogiques ou de représentants des branches professionnelles.

Le système républicain d'enseignement professionnel français permet aux jeunes qui entrent dans cette voie de bénéficier du meilleur des techniques existantes.

En définitive, les résultats sont là. En effet, comment sommes-nous devenus, ne disposant d'aucune ressource naturelle et étant si peu nombreux – 60 millions, c'est peu dans la multitude humaine –, la quatrième puissance économique du monde et le deuxième pays exportateur par tête d'habitant sinon parce que nous nous sommes donné les moyens d'avoir la main-d'œuvre la mieux formée du monde.

Toutefois, à ces raisons d'ordre général, il faut en ajouter d'autres qui tiennent au contexte et qui justifient l'urgence d'une prise de conscience globale des problèmes que pose la professionnalisation et que plusieurs d'entre vous, sur les deux ailes de cette assemblée, ont évoqué.

Le contexte d'abord. Les métiers de notre temps sont devenus des sciences pratiques, les pré-requis pour les exercer sont d'un niveau toujours plus haut, et cette règle ne s'inversera pas. Faut-il rappeler que l'industrie a détruit 530 000 postes de travail au cours des dix dernières années correspondant à des emplois sans qualification ? Certains ont cru que l'emploi non qualifié pourrait désormais être accueilli par le secteur tertiaire ; c'est une vue de l'esprit. Dans tous les services à la personne, l'exigence d'élévation des niveaux de qualification est devenue très forte. Par conséquent, si nous voulons rester au rang qui est le nôtre, il nous faut prendre la mesure de ce que signifie cette transformation des métiers de notre époque en sciences pratiques.

Sur le plan intellectuel, il faut que l'on sache, notamment les organisateurs, les cadres de l'éducation nationale, que, désormais, la production n'étant plus taylorisée comme elle l'était il y a quinze ou vingt ans, la professionnalisation n'est plus une réduction des champs intellectuels, spirituels, moraux et culturels des jeunes qu'on éduque. C'est même l'inverse, puisqu'elle fait appel à des savoirs fondamentaux de plus en plus profonds, de plus en plus étendus et, constatons-le, de plus en plus transversaux. Au point qu'il serait vain de chercher la raison pour laquelle nos enseignements professionnels dépendent de tant de tutelles différentes. Je pense ici aux lycées agricoles, qui, dans l'esprit commun, sont voués à la formation des agriculteurs de demain, alors que 80 % de ceux qui y entrent ne viennent pas de la terre et que 90 % de ceux qui en sortent n'iront jamais travailler sur celle-ci. (*Sourires.*)

Dans l'imaginaire collectif, le lycée professionnel est le lieu où l'on forme les ouvriers – mais c'est oublier que le bac professionnel donne accès à des responsabilités extrêmement avancées dans la production –, tandis que la voie générale prépare l'élite politico-administrative du pays. Il

suffit d'examiner la composition des effectifs des grandes écoles pour fixer pour toujours ce qu'il en est de cette illusion.

(*Mme Marie-Hélène Aubert remplace M. Claude Gailard au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE Mme MARIE-HÉLÈNE AUBERT, vice-présidente

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. A l'orée d'une nouvelle législature, se profile donc la grande réforme de l'unification de l'ensemble de la voie professionnelle. Il ne s'agit pas de fusion, mais de mise en cohérence, de rassemblement sous une tutelle unique favorisant une plus grande synergie, respectant la diversité des établissements, la spécificité des modes pédagogiques qui ont été mis au point au fil du temps et ont chacun leur légitimité, mais qui ne justifient pas d'aussi infranchissables frontières et d'aussi teigneux gardes-frontières. (*Sourires.*)

Voilà pour les métiers en tant que sciences pratiques. Et vous avez eu raison, les uns et les autres, de rappeler que la pierre d'angle dans cette affaire, c'est la garantie du caractère universel des certifications développées. Sur ce sujet, les appréciations ne sont pas réparties comme on pourrait d'abord le croire. Et si certaines organisations patronales tiennent sur ce sujet un discours différent, celui-ci n'a qu'un intérêt idéologique, puisqu'il permet d'animer le débat démocratique, mais aucune espèce d'incidence pratique. En fait, de nombreuses branches professionnelles pensent comme moi que ce ne sont que des sottises et estiment que c'est à l'Etat de garantir les certifications, parce que ces dernières valent accréditation de ce qui est en référentiel et permettent de garantir aux entreprises la qualité des personnels dont elles vont s'attacher les services. C'est donc une garantie pour les entreprises comme pour le futur travailleur, qui choisira librement auprès de qui il s'emploiera.

Je ne crois pas qu'il y ait sur ce sujet de polémique sérieuse, sinon quelques poussées de fièvre idéologique traditionnelles. D'ailleurs, il suffit de regarder où en est la capacité productive des pays qui ont préféré la certification des compétences à celle des qualifications pour avoir de bonnes raisons de continuer à préférer le modèle français.

Au-delà du fait que le contexte actuel nous pousse à une plus large prise de conscience des problèmes que pose la place spécifique de la professionnalisation dans l'ensemble éducatif, celui-ci me conduit à tirer une sorte de signal d'alarme. De fait, le second problème qui se pose à nous est d'ordre démographique.

Certes, nous avons connu une période de reprise très forte de l'emploi : 1,5 million d'emplois ont été créés. Mais la conjoncture actuelle, qui est moins favorable, conduit à réinstaller dans les esprits l'idée selon laquelle le régime normal est celui de la pénurie d'emplois et que, par conséquent, on pourrait en revenir à l'ancienne fatalité et à ce qui l'accompagne : une vision du travail limitée soit à des vues compassionnelles, soit à des logiques d'insertion qui ont leur prix, mais qui ont peu de sens par rapport aux défis qui sont devant nous. En effet, dans les huit prochaines années, il va falloir trouver huit millions de personnes pour remplacer celles qui vont partir à la retraite – ce sera notamment le cas de la moitié des cadres de l'industrie. De surcroît, en prenant des hypothèses de croissance extrêmement modestes, à savoir la moyenne de ce qui s'est passé ces dix dernières années –

qui n'ont pas été flambantes à cet égard –, il y aura 2,750 millions de postes de travail de plus à pourvoir dans ce pays.

Par conséquent, se mobiliser autour de la place qu'occupe l'enseignement professionnel dans l'ensemble éducatif, c'est une autre manière de se mobiliser pour le retour au travail. En effet, les personnes qui remplaceront celles qui partiront à la retraite n'exerceront pas les mêmes métiers et les 2,750 millions de postes de travail qui vont être créés seront naturellement des postes de travail pour des métiers de demain, faisant appel à des techniques qui naissent aujourd'hui.

C'est donc un grand enjeu pour la France. Nous devons, coûte que coûte, nous mettre au niveau de cette exigence, nous devons nous mobiliser et, donc, bien évidemment, balayer les fausses idées – et j'en ai évoqué quelques-unes.

Le modèle de la professionnalisation durable n'est pas un slogan, mais une réalité. Nous devons mettre en place les conditions qui permettent au travailleur, grâce à une formation initiale de bon niveau, de haut niveau, du plus haut niveau possible à chaque degré de qualification, de se requalifier tout au long de sa vie.

Cela passe par un choix qui n'a rien d'idéologique : soit celui de la certification de la qualification, c'est-à-dire la professionnalisation durable, soit celui de la certification des compétences. Personne ici n'a proposé ce dernier choix, mais, s'il était retenu, cela reviendrait à porter un coup terrible à notre pays, parce qu'il faudrait recommencer continuellement la formation des travailleurs pour les amener aux niveaux d'excellence requis par les métiers de l'avenir et par la nécessité de renouveler la population active. Voilà le défi qui nous est lancé.

Par conséquent, les possibilités ne sont pas si nombreuses. L'une d'entre elles consiste à optimiser les sorties qualifiantes du système éducatif. Et c'est un bel horizon que de vouloir amener 80 % de chaque classe d'âge au bac et 100 % à la qualification. Et s'agissant du bac, j'estime que le bac professionnel et le bac technologique doivent occuper la place essentielle compte tenu de ce que je viens de dire sur notre avenir prévisible. C'est d'ailleurs le niveau de qualification qui est le plus demandé par les branches professionnelles, et c'est sans doute cela qui a pu un temps faire croire que le CAP n'était plus le premier diplôme dont l'industrie avait besoin. Fort heureusement, nous avons pris la mesure de la situation. Il s'agit bien du premier diplôme de qualification délivré dans ce pays, et c'est aussi le premier en nombre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons aussitôt mis en place une politique de refonte du parcours du CAP, qui a pour objectif de lui rendre sa place de premier diplôme de qualification professionnelle de ce pays. Je puis donc confirmer à la représentation nationale que c'en est fini de l'idée tout à fait désastreuse que le CAP disparaîtrait de l'horizon des qualifications professionnelles.

M. Patrice Carvalho. Très bien !

Mme Martine David. Ça nous rassure !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Au demeurant, c'est une erreur que nous avons payée fort cher.

Il s'agit donc d'optimiser les sorties, d'améliorer les capacités professionnalisantes, et de mettre en mouvement la formation continue, puisque, aujourd'hui, 1,2 million de chômeurs n'ont aucune espèce de qualification, ce qui les rend assez largement inemployables.

M. Germain Gengenwin. Ça doit vous interpellé, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Je vous ai bien entendu, monsieur Gengenwin. J'essaie de répondre globalement à des questions qui se sont recoupées, sans vouloir mettre l'un ou l'autre d'entre vous dans l'embarras de se voir rapproché d'une autre aile de l'Assemblée que celle où il se trouve, exercice auquel quelques-uns d'entre vous se sont pourtant livrés tout à l'heure avec beaucoup de plaisir à mes dépens. (*Sourires.*)

Ou bien l'on optimise les sorties qualifiantes ou bien l'on a recours à l'immigration sélective. Et nous, les Français, nous ne devons pas accepter le lâche abandon que constituerait le recours à l'immigration sélective pour pallier les carences de nos capacités de formation professionnelle.

Car il faut appeler les choses par leur nom. L'immigration sélective, c'est d'abord méconnaître ce que sont nos métiers. L'exemple que je vais citer vous fera peut-être sourire, mais je considère que quand on en est réduit à recruter des infirmières espagnoles – qui sont sans doute très compétentes –, il ne reste plus qu'à trouver des malades qui parlent espagnol ! En effet, le métier d'infirmière ne se limite pas à apporter des soins, il a aussi un côté relationnel.

M. Germain Gengenwin. Et le diplôme n'est pas le même en France et en Espagne.

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Ça, c'était le mode plaisant. Mais je veux aborder aussi un aspect beaucoup moins plaisant : l'immigration sélective.

En fait, l'immigration sélective – expression très élégante utilisée dans les arènes internationales, notamment dans les réunions de ministres de l'éducation européens – n'est rien d'autre que pillage du tiers-monde ! Les nations avancées qui ont les moyens de faire des offres attractives à des personnels formés et qualifiés confisquent les résultats de leurs efforts aux pays qui ont sué sang et eau pour se doter de tels personnels. Voilà ce que c'est l'immigration sélective.

M. Claude Goasguen. C'est vrai !

M. Patrice Carvalho. Très juste !

Mme Martine David. Vous avez raison !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Evidemment, je n'aborde ici que l'aspect économique, pour ne rien dire de la sottise humaine qu'est cette vision simpliste du remplacement à un poste de travail d'un individu par un autre qui vient de l'extérieur, en oubliant que celui-ci a aussi envie de vivre, lui et sa famille, une vie digne d'une personne humaine. Or, ceux qui proposent d'avoir recours à l'immigration sélective oublient toujours d'indiquer comment ils entendent loger, accueillir, scolariser les familles des immigrés sélectionnés.

Mme Martine David. Très juste !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Je ne m'attarderai pas sur les mesures budgétaires, par modestie. Plusieurs d'entre vous, même sur les bancs de l'opposition, ont évoqué assez largement le niveau confortable des crédits de ce budget pour l'enseignement professionnel. Toutefois, certaines choses doivent être dites. Il est prévu 350 créations nettes de postes de professeur de lycée professionnel : j'en assume la responsabilité car je trouve que c'est suffisant. Il faut savoir que l'enseignement professionnel a aujourd'hui le meilleur ratio enseignants/élèves de toute l'éducation nationale.

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Tout à fait !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Et ceux qui l'ont fait ont eu raison d'appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que plusieurs années de baisse des entrées ont fini par diminuer ce que l'on appelle le « stock » des élèves, même si, maintenant, la tendance s'inverse – plusieurs d'entre vous l'ont dit.

Mon attention se concentre sur la titularisation des personnels précaires, qui est une tâche importante parce qu'elle doit nous permettre de stabiliser notre effectif à un moment où l'éducation nationale est en compétition avec le privé pour conserver ses personnels. Si nous les traitons mal, il ne faut pas s'étonner qu'ils aillent voir ailleurs, où c'est souvent mieux payé, il faut bien le dire.

Cela dit, il est clair que nous n'arriverons jamais à faire fonctionner l'enseignement professionnel sans avoir recours à des contractuels, parce qu'il y a des spécialités trop pointues pour pouvoir être enseignées par des professeurs à temps plein. Et c'est la raison pour laquelle je souhaite développer le statut de professeur associé, qui nous permet de faire venir des personnes de l'entreprise pour assurer un certain nombre d'enseignements. J'y consacre beaucoup d'énergie : 2 500 titularisations l'année dernière ; 900 encore cette année. Le mouvement est lancé, la résorption de la précarité est en marche.

Vous avez évoqué les cycles préparatoires. Sont-ils réservés aux seuls professionnels ? Notons déjà qu'il est bon qu'il soient ouverts à ceux-ci. Car, voyez-vous, il ne suffit pas de dire qu'on souhaite avoir des professionnels. On ne les aura jamais par le seul biais des professeurs associés car les emplois du temps de l'éducation nationale ne sont pas toujours compatibles avec ceux de l'entreprise. Il nous faut donc bien renouer avec la grande, la belle tradition de l'enseignement professionnel, qui empruntait beaucoup, à l'époque de sa fondation, aux ouvriers hautement qualifiés,...

M. Patrice Carvalho. C'est vrai !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. ... au grand ordre des ouvriers d'élite de notre pays. Alors, comment faire ? Vous avez raison de dire qu'on ne peut pas seulement compter sur les étudiants qui sont passés par les IUFM.

M. Claude Goasguen. En effet !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. On ne peut pas compter non plus que sur les seuls professeurs associés. Voilà pourquoi nous avons créé ces cycles préparatoires, avec rémunération à la clé, pour des gens qui, on le comprend bien, ne peuvent pas se passer, eux, d'un salaire. Celui-ci est modeste, mais enfin, 7 500 francs, c'est bien. Ces cycles déboucheront soit sur la réussite à un concours et l'entrée dans le corps enseignant, soit sur la reconnaissance d'une qualification professionnelle au terme des deux années. J'estime que c'est là un contrat honnête, loyal, que l'éducation nationale propose aux personnes qui lui feront l'honneur de vouloir la servir. Le dispositif concernera cette année 200 personnes. Sera-t-il pérenne ou pas ? Nous verrons. S'il marche, nous le pérennisons ; sinon, nous le corrigeons.

J'ai voulu ici évoquer quelques grands dossiers avant d'aborder celui qui a attiré l'attention de beaucoup d'entre vous, je veux parler du lycée des métiers. Quelqu'un a dit : « On ne vous a pas attendu, ils existent déjà ».

M. Germain Gengenwin. Les régions font cela !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Eh bien, tant mieux ! Ma méthode est celle de la généralisation des bonnes pratiques. Je ne suis pas le pro-

fesseur Géo Trouvetout de l'enseignement professionnel, car c'est un domaine dans lequel il faut agir avec délicatesse et ne pas se lancer dans des expérimentations hasardeuses qui ne pourraient que nuire à la capacité de l'appareil productif.

Il y a, en effet, des établissements qui, à bien des égards, se présentent comme des lycées des métiers. Ce que je veux, c'est généraliser les méthodes qu'ils utilisent.

Mme Martine David. Tout à fait !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. A celle d'entre vous qui craint que je souffre d'une espèce de complexe à l'égard des voies générales, j'indique que ce n'est pas le cas. Pendant des années, divers ministres de l'éducation nationale ont été répétant qu'il fallait créer des lycées polyvalents. Eh bien, j'ai regardé, je me suis contenté d'observer la situation. En définitive, où en est-on ?

Aujourd'hui, 85 % des lycées polyvalents regroupent la voie technologie et la voie professionnelle. C'est dans ces établissements que fonctionnent le mieux les synergies permettant à un jeune de bifurquer par la voie technologique pour accéder plus facilement à l'enseignement supérieur. Il s'agit là d'un dispositif sage, que nous avons intérêt à développer.

Mme Martine David. Tout à fait !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Je préfère que l'on prépare à un DUT dans une classe de terminale technologique plutôt que dans une énième classe préparatoire. De toute façon, ça marche !

Mme Martine David. Eh oui !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Les 15 % restants sont des lycées d'enseignement général dans lesquels il existe soit une section technologique, soit une section d'enseignement professionnel. Chacun d'entre vous est assez connaisseur de son terrain pour savoir dans quelles conditions est présente une section d'enseignement professionnel dans nombre de lycées généraux, et donc pour ne pas avoir l'envie particulière de généraliser ce triste modèle.

Mme Martine David. C'est sûr !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. S'il n'est pas toujours triste, il l'est souvent, et trop souvent en tout cas pour que l'on s'en accommode.

Le lycée des métiers regroupera la voie technologique et la voie professionnelle. Il permettra également aux citoyens de se repérer quant à la validation, en toute connaissance de cause, des acquis de leur expérience.

Y seront regroupées la formation continue, dont nous savons l'importance dans le contexte démographique que j'ai décrit il y a quelques instants, et le centre de formation des apprentis public car, comme l'ont dit un rapporteur et plusieurs d'entre vous, l'apprentissage, c'est aussi l'affaire du service public de l'éducation. D'ailleurs, c'est déjà son affaire dans la mesure où nos corps d'inspection participent à cet apprentissage au sein des CFA, mais ce doit être pleinement le cas dans l'établissement même. Pourquoi ? Pour permettre le passage d'une forme à une autre.

Si nous avons un reproche à adresser à la voie générale, c'est bien son uniformité, son caractère tubulaire depuis qu'Erasmus l'a emporté sur Rabelais, et la pédagogie hypothético-déductive sur la pédagogie inductive. Que je sache, c'est bien de cela que nous parlons.

Si nous avons un reproche à adresser à la voie générale, c'est d'être le modèle unique, le modèle unique pédagogique.

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Exact !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Il faut en conséquence permettre une souplesse.

Le parcours que vous souhaitez emprunter vous convient ? Eh bien, suivez-le ! Vous pensez qu'un autre vous permettra d'avancer plus vite ? Eh bien, empruntez-le ! Le service public est là pour offrir une facilité de progression à chaque jeune homme et à chaque jeune femme de notre pays.

J'en viens aux niveaux « post-bac », qui montrent certainement, de la manière la plus concrète, la plus pratique, que la voie des métiers est une voie de formation de l'élite de la patrie.

Je rappelle qu'existent des formations « post-bac » dans l'enseignement général – je pense au BTS, bien sûr, mais aussi à la licence professionnelle, dussé-je choquer bien du monde. Avant que je me hasarde à cette tribune à vous dire avec énergie ce que j'en pense, il faut d'abord regarder si cela fonctionne. Il existe déjà toute une série de licences professionnelles obtenues à partir de lycées professionnels. Assurons-nous de disposer d'une bonne maquette, et débattons-en.

Aujourd'hui, aucun lycée ne peut se dire qu'il est un lycée des métiers, mais tous les lycées peuvent le devenir.

Comment éviter qu'il n'y ait deux sortes d'établissement ? En n'en faisant qu'un. A chacun de se mobiliser – les régions, l'Etat, dans le cadre des programmes régionaux de formation – et nous verrons alors beaucoup plus concrètement émerger la nécessité d'établir ces fameuses cartes dont j'ai dû, hélas, constater qu'elles pouvaient parfois avoir un caractère extrêmement approximatif.

M. Germain Gengenwin. Oui, et le dispositif est lourd !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Nous allons pouvoir entrer dans le réel davantage que par le passé.

Mesdames et messieurs les députés, il s'agit là d'une méthode simple, pédagogique, de bon sens et concrète, qui vise à tirer toutes les conséquences pratiques d'une analyse dont je regrette d'avoir pris tant de temps pour vous la présenter mais qui ne part pas d'une considération d'après laquelle l'école s'appartiendrait et serait une fin en soi : l'école appartient à la nation, c'est à elle qu'elle doit des comptes, c'est d'elle qu'elle reçoit, par le truchement de vos assemblées, ses consignes et ses orientations. Son rôle est de servir et d'obéir, et je m'emploie à ce qu'il en soit bien ainsi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Pas mal !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est autre chose que Jack Lang !

Mme la présidente. Merci, monsieur le ministre, pour ce remarquable exposé.

Nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. Patrice Carvalho, pour le groupe communiste.

M. Patrice Carvalho. Monsieur le ministre, avant de poser ma question, je voudrais vous dire toute la satisfaction que m'a procurée votre discours.

M. Germain Gengenwin. Economisez l'encensement !

M. Patrice Carvalho. Je fais partie de ces rares députés qui ne sont issus ni de l'ENA, ni de l'Ecole normale supérieure, ni de l'Ecole polytechnique...

Mme Martine David. Vous n'êtes pas le seul !

M. Patrice Carvalho. Je n'ai qu'un CAP de mécanicien.

M. Claude Goasguen. Parlez-en à Fabius !

M. Patrice Carvalho. Nous ne sommes pas si nombreux dans cet hémicycle, où les professionnels d'origine sont en petit nombre.

J'ai quant à moi quitté mon « bleu » de travail pour endosser le costume de l'Assemblée nationale. Mme Catala doit s'en souvenir puisqu'elle était ma voisine lorsque nous avons siégé pour la première fois.

J'espère que votre intervention ne sera pas qu'un discours car les dégâts dans les lycées professionnels sont tout de même importants. Un jeune qui en sort aujourd'hui avec un CAP de menuisier, de mécanicien ou de chaudronnier a un niveau bien inférieur à celui d'il y a dix, quinze ou vingt ans.

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. A peine !

M. Patrice Carvalho. Ce sont les artisans qui nous le disent.

Je trouve votre proposition de faire venir des professionnels des usines vers l'enseignement intéressante, parce que c'est sans doute le meilleur moyen d'être en prise directe avec la réalité économique. Mais sur ce point, je serai peut être en désaccord avec certains de mes collègues.

J'en viens à ma question.

Vous affichez dans votre budget une volonté d'améliorer les conditions des personnels et de résorber l'emploi précaire. A ce sujet, je souhaite attirer votre attention sur la situation des enseignants des GRETA, les groupements d'établissements publics locaux d'enseignement.

Ces groupements, qui relèvent de l'éducation nationale, exercent des missions de formation continue dans le cadre de l'éducation permanente. Pour autant, les enseignants de ces structures ne relèvent pas du statut de l'éducation nationale : ils sont soumis à la précarité, ils sont embauchés sous contrats à durée déterminée, reconduits de nombreuses fois, et peuvent être « remerciés » en dépit de nombreuses années de service.

Les contrats sont modulés en fonction des besoins. Les personnels peuvent ainsi passer d'un poste à temps complet à un poste à temps partiel. En cas de chômage, ils relèvent non pas de l'ASSEDIC, mais d'un fonds académique de compensation. S'ils retrouvent un emploi dans le secteur privé, ils ne disposent, en cas de retour à l'ANPE, d'aucun droit à l'allocation chômage. Ils ne perçoivent pas de prime de précarité et doivent, pour leur protection sociale complémentaire, cotiser individuellement à une mutuelle.

Le sort réservé à ces personnels est indigne, et j'ai déjà eu l'occasion d'interpeller M. le ministre de l'éducation nationale à ce sujet. Il m'a répondu que, dans le cadre de la loi du 3 janvier 2001 sur la résorption de l'emploi précaire et la modernisation du recrutement dans la fonction publique, ces enseignants peuvent être candidats aux concours et aux examens professionnels de recrutement de l'enseignement du second degré.

Cette réponse n'est pas satisfaisante car ces professeurs ont fait le choix de la formation continue et ils ne souhaitent pas forcément enseigner dans le second degré. Compte tenu du rôle très important qu'ils jouent, il serait grand temps qu'ils soient reconnus et qu'ils disposent d'un contrat de travail comme leurs collègues de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour aller dans ce sens ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Chaque génération trouve toujours que les précédentes étaient meilleures. C'est habituel : on entend répéter, comme une antienne, que le niveau baisse. Pour ma part, je vous invite à y regarder de plus près car cette affirmation est radicalement contraire à ce que l'on observe dans la vie de tous les jours, comme lors des journées d'appel de préparation à la défense, qui servent traditionnellement d'instrument de mesure pour savoir où en est la jeune génération de Français quant à la maîtrise des savoirs de base.

Chacun regrette sa jeunesse, mais il ne faut pas non plus la magnifier !

Les CAP actuels, que ce soit dans la mécanique automobile ou dans un autre domaine, sont d'un niveau aussi bon que ceux d'hier. S'ils ne l'étaient pas, vous ne pourriez pas rouler dans votre voiture ! Si les jeunes Français n'étaient pas aussi bien formés, voire mieux que par le passé, nous ne réaliserions pas les performances que nous réalisons aujourd'hui.

Néanmoins, je vous donne raison sur un point : nous avons besoin, c'est évident, d'une relation continue avec la réalité du fonctionnement des entreprises, bref, de la production.

J'en viens aux GRETA. Ceux-ci rémunèrent leurs personnels sur leurs recettes. Reconnaissons-le, on a beaucoup fait appel à des personnels contractuels, dont nous sommes en général très satisfaits car ils font un très beau travail, non seulement quant aux personnes qu'ils forment, mais aussi quant à l'institution elle-même. Les GRETA ont été les « découvreurs » de nouvelles qualifications qu'exigeait la production, mais dont personne ne nous parlait.

J'en donnerai un exemple qui fait parfois sourire : ce sont les GRETA qui ont permis de faire comprendre l'importance du métier de cordier et d'en établir le référentiel. Le cordier est une personne qui, suspendue à un fil, est moitié alpiniste et moitié nettoyeur de vitres, et dont l'intervention est justifiée par les audaces esthétiques de nos architectes qui prévoient souvent de larges surfaces vitrées sans penser à la manière dont on peut les nettoyer. *(Sourires.)* Il a donc fallu inventer un nouveau métier.

L'Etat a fait aux personnels des GRETA une offre tout à fait loyale. On leur a proposé d'emprunter les différentes voies mises au point dans le plan de lutte contre la précarité dans l'emploi public : le concours réservé et l'examen professionnel d'entrée dans l'éducation nationale.

L'entrée dans l'éducation nationale ne leur impose nullement l'obligation d'enseigner en formation initiale : le statut des enseignants leur permet d'enseigner aussi bien à une classe en formation initiale que dans le cadre de la formation continue. La preuve que c'est bien comme cela que les choses se passent, c'est que 80 % de ceux qui ont été accueillis, avec un statut de titulaire, dans l'éducation nationale après la première session des concours de titularisation dont je viens de parler, enseignent toujours dans le cadre de la formation continue.

Donc, qui dit titularisation ne dit pas obligation d'enseigner en formation initiale. Je tiens à insister sur ce point.

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres, qui seront autant de bonnes nouvelles pour les intéressés.

Nombre des lauréats de la formation continue des adultes affectés en tant que stagiaires dans le corps des professeurs certifiés, après la première session de l'année dernière : 301, dont 257 en formation continue et 44 en formation initiale.

Nombre des lauréats de la formation continue des adultes affectés en tant que stagiaires dans le corps des professeurs de lycées professionnels : 253, dont 190 en formation continue et 63 en formation initiale du fait de leur choix et de la situation de l'établissement dans lequel ils opéraient précédemment dans le cadre de leurs activités de formation continue.

Dernier point : monsieur le député, pardon de vous le dire, mais on ne signera pas de contrat de travail car on est dans le cadre du statut des fonctionnaires et l'entrée se fait par concours. Signer en l'occurrence un contrat de travail ne serait pas une bonne idée et, si on le faisait, on créerait un précédent dont je doute qu'il soit apprécié par les personnels de l'éducation nationale. Je ne sais pas si je me défacherais avec les uns, mais il est sûr que je me fâcherais très fort avec les autres. *(Sourires.)*

Notre offre est honnête et elle est couronnée de succès, comme l'attestent les chiffres que je viens de citer.

Mme la présidente. La parole est à M. Loïc Bouvard, pour le groupe UDF.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, je souhaiterais vous interroger sur le mouvement national qui affecte en ce moment les SEGPA, les sections d'enseignement général professionnel adapté, dans les collèges.

Les SEGPA ont été créées en 1965 pour des enfants souffrant d'une déficience intellectuelle légère. En réalité, leur vocation a largement dépassé cet objectif et elles comptent aujourd'hui 103 000 élèves en difficulté et fortement marqués socialement. Dans ces classes, les enfants d'ouvriers et de chômeurs sont sur-représentés : 68 % des élèves contre 29 % en moyenne dans les collèges.

Une des particularités des SEGPA concerne leurs enseignants puisque la majorité d'entre eux sont des enseignants du premier degré, des instituteurs, qui bénéficient historiquement d'une formation spécifique et contraignante pour répondre aux attentes des élèves, lesquels ont un besoin d'encadrement et d'accompagnement tout particulier.

Ces enseignants s'estiment victimes d'une discrimination puisque, contrairement à leurs collègues du collège, ils ont un service hebdomadaire de vingt-trois heures, et non de dix-huit, alors qu'ils ont en face d'eux des élèves du secondaire. Cette charge horaire n'est pas sans conséquence en termes de fonctionnement : le travail supplémentaire pèse sur la disponibilité de ces enseignants auprès de leurs élèves, d'autant qu'ils doivent assurer les mêmes réunions pédagogiques que leurs collègues du collège.

Depuis un an, ces enseignants interpellent le ministère sur l'injustice dont ils s'estiment être victimes. Ils sont aujourd'hui découragés.

Le nombre des candidats diminue et les académies sont obligées de recruter des enseignants non spécialisés pour ces structures.

Aujourd'hui, au-delà d'une simple revendication catégorielle, c'est bien l'avenir des SEGPA qui est en jeu. Or celles-ci permettent à des élèves en grande difficulté de rester dans un cadre scolaire et d'obtenir une formation qu'ils ne pourraient sans doute pas acquérir dans l'enseignement général.

Alors que l'échec scolaire est sans aucun doute le grand défi de l'éducation nationale pour les prochaines années, ces personnels ne comprendraient pas que vous ne fassiez pas un geste à leur égard.

Ma question sera donc double : que comptez-vous faire pour répondre aux revendications des enseignants des SEGPA ? Allez-vous augmenter le nombre des formations spécialisées proposées pour pourvoir l'ensemble des postes ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur le député, vous posez un problème qui fait débat au sein de l'éducation nationale en raison de l'affection que, d'une manière générale, aussi bien l'éducation nationale que les élus et les parents portent aux SEGPA et à leurs enseignants.

Il s'agit d'un corps, ou plutôt d'un ensemble d'élite pédagogique. Ces sections ont été créées d'abord pour admettre à l'éducation un certain type de jeunes en difficulté. Progressivement, elles ont vu leurs missions s'étendre jusqu'au point, ce qui est d'ailleurs discutable, où, à l'apparition d'une difficulté, la SEGPA semble une voie naturelle pour accueillir le jeune. C'est assez déraisonnable car la tâche des SEGPA devient, sur le plan pédagogique, de plus en plus difficile.

Le service hebdomadaire des professeurs de lycée professionnel est passé de vingt-trois à dix-huit heures et j'observe que c'est à partir de là discussion a commencé.

M. Loïc Bouvard. Eh oui !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. On n'a pas pris cette décision pour humilier les enseignants du premier degré des SEGPA, qui, me dites-vous, se sentent victimes d'une injustice, d'une discrimination.

Le problème est posé du fait de la nouvelle situation. Il faut commencer par le reconnaître, sinon on ne pourra discuter rationnellement.

Aujourd'hui, un enseignant du premier degré assure vingt-six heures plus une. Le même enseignant en SEGPA en fait vingt-trois, plus deux payées. Je ne dis pas qu'il ne faille pas s'orienter vers une unification des conditions de travail. D'ailleurs, la discussion a lieu. Les représentants syndicaux sont reçus et ils comprennent que le pays ne peut, d'un claquement de doigts, régler un problème budgétaire de cette importance. Je suis certain que, sur tous les bancs de l'Assemblée, on comprend la nécessité de bien mesurer toutes les implications non seulement budgétaires, mais aussi, ai-je envie de dire, statutaires.

En effet, les mêmes organisations syndicales réclament à juste titre que la rémunération et l'organisation continuent d'être liées au corps d'appartenance et non pas à l'établissement dans lequel on enseigne et on comprend pourquoi.

M. Germain Gengenwin. Certes !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Cet ensemble de données me fait dire qu'il y a un problème, mais nous ne le réglerons pas d'un claquement de doigts. Nous travaillons. Nous discutons. Chacun doit accepter d'aller jusqu'au bout de sa logique et nous, qui sommes aujourd'hui en charge de ce dossier, devons parfois rappeler aux uns et aux autres que certaines prises de position sont contradictoires.

Mme la présidente. Nous passons à une question du groupe Radical, Citoyen et Vert.

La parole est à M. Pierre Carassus.

M. Pierre Carassus. Monsieur le ministre, je veux vous interroger sur le versement de la taxe d'apprentissage. Comme vous le savez, nos établissements publics professionnels, qui connaissent une baisse de leurs effectifs, subissent par ailleurs, depuis 1993, année de la révision du quota réservé aux apprentis et des nouvelles modalités de versement, une sensible diminution des versements de taxe d'apprentissage. Cette situation m'apparaît d'autant plus préoccupante et anormale qu'il existe une importante inégalité de traitement entre les établissements publics et les établissements privés.

Ainsi, pour illustrer mon propos, permettez-moi, monsieur le ministre, de prendre pour exemple mon département, la Seine-et-Marne. Alors que les CFA – centres de formation d'apprentis –, établissements privés au demeurant remarquables, avec 6 663 effectifs ont perçu 8 514 francs par élève au titre de l'exercice 2000, pour la même période les collèges et les lycées publics ont perçu respectivement, pour 2 827 et 25 833 élèves, 830 francs et 577 francs de taxe professionnelle par élève.

S'il est vrai que les CFA ont à rétribuer leurs enseignants, ce qui représente environ 61 % de la somme perçue, il leur reste tout de même pour la partie pédagogique, une fois donc soustrait le salaire des professeurs non rémunérés par l'Etat, environ 3 320 francs par élève. Ce chiffre, vous l'admettez, est sans commune mesure avec le niveau de taxe professionnelle par élève au sein des établissements publics.

Il me paraît donc souhaitable que l'organisation et le mode de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage soient réformés au plus vite dans un souci d'efficacité et de plus grande équité. Dans ce cadre et en vue d'une meilleure prise en compte des intérêts des établissements publics, ne serait-il pas possible que cette taxe soit versée directement au Trésor public et que sa répartition aux différents établissements publics ou privés, actuellement effectuée par des organismes privés et par les chambres de commerce, se fasse au sein de commissions représentatives des différents établissements présidées par des inspecteurs pédagogiques de l'éducation nationale ?

M. Germain Gengenwin. Ce serait une belle révolution ! Bravo !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur le député, les disparités que vous signalez en matière de répartition de la taxe d'apprentissage sont un fait. Il faut en étudier les causes et l'impact.

Les causes tiennent au mécanisme de perception. Certains organismes collecteurs sont aussi eux-mêmes en charge de centres de formation des apprentis, donc on comprend qu'ils les privilégient.

M. Pierre Carassus. On n'est jamais si bien servi que par soi-même !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Mais ce n'est pas la seule cause. Il y a aussi la façon dont les établissements d'enseignement organisent leur partenariat. Je veux le signaler. Je connais en effet des établissements d'enseignement professionnel ayant un chef des travaux hardi, plein d'allant, et qui affectent un enseignant aux relations avec les entreprises. Or, dans ces établissements, j'ai observé que cela ne se passait pas trop mal.

Cela dit, ces disparités, nous les constatons et nous voudrions qu'elles soient moins insupportables. Comment faut-il faire ? Le projet de loi de modernisation sociale contient des dispositions visant à établir un mécanisme de lissage progressif, un autre modèle de répartition. Sans

doute la formule que vous proposez, monsieur le député, fera-t-elle, à un moment ou à un autre, l'objet d'une proposition de loi. Le ministre que je suis serait assez ouvert à l'idée que cette révolution vienne de la représentation nationale,...

M. Germain Gengenwin. Il fallait le dire !

M. Claude Goasguen. C'est dit !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. ... car, dans l'état actuel des relations entre les branches professionnelles et l'enseignement professionnel, si je venais à prendre cette initiative, je pourrais craindre de ne plus avoir aucun partenaire le lendemain matin. Je vois que vous accueillez ma remarque avec le sourire, ce qui montre que nous nous comprenons.

M. Germain Gengenwin. C'est la mort de l'apprentissage !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Cela dit, le projet de loi de modernisation sociale, qui est encore en navette, comporte un volet qui permettra d'améliorer la situation sans recourir aux moyens extrêmes que vous préconisez. Mais peut-être la situation pourra-t-elle évoluer avec le temps et peut-être convaincrez-vous une majorité dans cette assemblée de procéder comme vous le suggérez ! (*Sourires.*)

M. Pierre Carassus. Je vous remercie pour vos encouragements !

Mme Nicole Catala. Il faut devenir député, monsieur le ministre !

ÉDUCATION NATIONALE

I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Mme la présidente. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Education nationale : I. – Enseignement scolaire ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 319 946 626 euros ;

« Titre IV : 206 951 486 euros. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 99 420 000 euros ;

« Crédits de paiement : 57 010 000 euros. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 31 690 000 euros ;

« Crédits de paiement : 18 750 000 euros. »

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Mme la présidente. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale concernant l'enseignement professionnel.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

Services du Premier ministre ; services généraux, SGD, Conseil économique et social, plan, budget annexe des journaux officiels,

Services généraux, Conseil économique et social, plan, budget annexe des journaux officiels :

M. Georges Tron, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 39 du rapport n° 3320) ;

Secrétariat général de la défense nationale :

M. Pierre Hériaud, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 38 du rapport n° 3320) ;

Plan :

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome XVI de l'avis n° 3325).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*